



BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

MAI 2022

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du
5 mai 2022

PV de l'Assemblée du
16 décembre 2021

Comptes 2021

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Modification des statuts
de l'Ass. des ambulances
du Sud frib. – Ass.
secours Sud fribourgeois

Informations
communales

Postes mis au concours

Seniors

Forêt

Sociétés locales / divers

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens et Citoyennes,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter un exercice comptable 2021 qui se révèle bénéficiaire. Vous pouvez lire dans les commentaires ci-après les différentes modifications intervenues par rapport au budget prévisionnel.

Concernant la révision générale de notre plan d'aménagement local, celle-ci touche gentiment à sa fin avec une mise à l'enquête publique finale qui aura lieu prochainement. S'agissant du dossier séparé de l'aménagement des rives du lac, comme annoncé, une étude a été confiée au bureau ARCHAM & Partenaires SA, à Fribourg.

2

3

Les premières démarches sont en cours. Vous aurez pu constater durant ce printemps l'intérêt grandissant pour la visite de l'île d'Ogoz. Faute de parking autorisé, nous devons pour l'instant agir avec un état de nécessité et remercions les privés, en particulier la société « Les Terrasses d'Ogoz SA », qui nous mettent à disposition le terrain. Cette mesure ne pourra toutefois pas s'éterniser. Nous espérons dès lors que l'étude des aménagements des rives amènera des solutions pour la congestion du stationnement. A noter que l'Etat n'exclut toutefois pas que l'afflux de personnes soit géré comme une manifestation temporaire, dans la mesure où le lieu n'est pas accessible qu'une partie de l'année. Nous déplorons dans tous les cas les inconvénients pour le voisinage et vous assurons que le Conseil communal cherche les meilleures solutions possibles.

16

18

19

20

22

25

Enfin, en ces temps de crise, je suis ravi que de nouvelles manifestations aient lieu, tant dans les environs que sur notre territoire communal, de manière à pouvoir à nouveau se rencontrer plus librement. Je vous souhaite d'ores et déjà un bel été à toutes et tous.

26

27

28

28

32

Votre Syndic

Christophe Tornare

Tractanda**CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 5 MAI 2022
DE PONT-EN-OGOZ**

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 5 mai 2022, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois
4. Informations du Conseil communal
5. Remerciements des anciens Conseillers communaux
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 16.12.2021 puisque publié en plus dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 16 décembre 2021



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 16 décembre 2021

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : Mme Nathalie Droux
M. Jean-Pierre Pochon
M. Frédéric Bossy
M. Jean-Daniel Fragnière

Présents : 7 Conseillers communaux
126 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 128 participants

Lieu : Halle polyvalente – salle de sport - Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal :
 - a) de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2021
 - b) de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021
2. Budget de fonctionnement 2022 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2022 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1. Complément pour transformation administration communale	Fr. 275'000.-
3.2. Réalisation modération de trafic route Gumefens-Avry – 1ère partie	Fr. 500'000.-
3.3. Rénovation des routes AF	Fr. 600'000.-
- Subvention cantonale, environ Fr. 200'000.-	
3.4. Achat véhicule édilitaire	Fr. 67'000.-
3.5. Remplacement conduite eau potable - Quartier Villarvassaux / 3ème étape	Fr. 195'000.-
3.6. Remplacement conduite eau potable - Secteur Vers Karlé / tronçons 1 et 2	Fr. 431'000.-
3.7. Epuration – Equipement parcelles « La Chenau »	Fr. 87'000.-
3.8. Epuration – rempl. tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud	Fr. 110'000.-
3.9. Epuration – mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont	Fr. 340'000.-
3.10. Etude aménagement des rives du lac et ports	Fr. 110'000.-
3.11. Réfection sentiers pédestres / La Trotse et Les Gottes-La Moranda	Fr. 50'000.-
3.12. Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF	
a) Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment	Fr. 1'200'000.-
b) Crédit d'étude	Fr. 35'000.-
4. Approbation de la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 3 décembre 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Quatre scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Jean-Pierre Pochon** pour la partie avant « côté galerie » avec la table du Conseil communal (39 personnes), **M. Frédéric Bossy** pour la partie arrière « côté galerie » (24 personnes), **M. Jean-Daniel Fragnière** pour la partie avant « côté fenêtres » avec la table du Conseil communal (37 personnes) et **Mme Nathalie Droux** pour la partie arrière « côté fenêtres » (26 personnes). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter et ainsi qu'une collaboratrice. Il n'y a pas de membre de la presse.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour.

M. Yvan Crettenand dit qu'à la lecture du tractanda, il n'a pas trouvé de trace du 3^{ème} objet présenté lors de l'assemblée du 4 novembre 2021, soit l'achat de la ferme de l'hoirie Fragnière à Gumefens. La commission « réflexions villageoises » s'est vue 3 fois pour discuter de ce sujet et il trouve étonnant qu'il ne soit plus là. Il demande si c'est intentionnel et si l'objet peut être ajouté au tractanda et revoté. **M. le Président** répond qu'un point ne peut pas être ajouté au tractanda pour des raisons de convocation et de droit d'être entendu. C'est une décision du Conseil communal de ne pas remettre ce sujet, au vu des remarques et critiques faites lors de l'assemblée extraordinaire. Il en prend note, à voir si dans les divers d'autres personnes reviennent sur ce point, lequel pourrait alors être remis « sur la table » ultérieurement.

Comme il n'y a pas d'autres remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

A) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 juin 2021

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 24 juin 2021 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 24 juin 2021 est accepté à la majorité avec une abstention

B) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021

Comme pour le point a), le PV ne sera pas lu et **M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 4 novembre 2021 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 4 novembre 2021 est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 2

Budget 2022 du compte de résultat (fonctionnement) et rapport de la Commission financière

M. le Président informe que le budget a été fait sous la nouvelle forme du plan comptable MCH2. Dans les comptes on ne retrouve pas forcément les mêmes ventilations des chiffres et donne comme exemple qu'un poste de conciergerie doit être ventilé sur différents immeubles. Le comparatif n'est ainsi pas possible, mais le résultat est le même. Il donne la parole à **M. Robin Grivel**, responsable des finances.

M. Robin Grivel explique qu'avec les nouvelles normes comptables MCH2, tout le patrimoine administratif a dû être réévalué selon les investissements des 20 dernières années. Le budget 2022 du compte de résultat, qui s'appelait anciennement « fonctionnement » est affiché à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 301'199.61, pour un total de charges de CHF 7'982'112.51 et des revenus pour CHF 7'680'912.90.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière, lequel lit son rapport :

Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,

Une fois n'est pas coutume et je me permets avant ledit rapport et au nom de la commission financière de tenir à remercier les divers intervenants qui ont participé à cette 1ère édition de budget établi selon les nouvelles normes MCH2, soit :

- *La fiduciaire BDO pour ses appuis*
- *Madame la Syndique de la Commune de Riaz pour ses connaissances et conseils non négligeables*
- *Les collaboratrices de notre administration*
- *Le Conseiller communal responsable des finances*
- *Et mes collègues de la commission.*

Le travail a été très conséquent et du fait des nouvelles normes imposées pas facile à réaliser sans l'apport des personnes susnommées.

Le travail en profondeur réalisé par notre commission pour comprendre la teneur des chiffres et les grandes modifications via le nouveau plan comptable nous ont fait poser une multitude de questions d'ordre pratique. Celles-ci ont reçu avec beaucoup d'appoint toutes les réponses et même plus, des détails aux points les plus importants financièrement de ce budget 2022, telles que les dépenses de certains comptes qui sont couvertes par

les recettes, les transferts et comparaisons entre les comptes des résultats 2020, le budget 2021 et celui de 2022, les dépenses qui sont en ligne entre le résultat 2020 et les budgets 2021 et 2022.

Il va de soi que les budgets communaux et cela depuis longtemps sont soumis aux exigences cantonales, régionales, associations intercommunales, ainsi que des communes partenaires du fait des clés de répartition et de participations imposées et dont les communes n'ont plus qu'à mettre en pratique, ce qui a fait dire à un responsable financier d'une commune : il faut démontrer qu'on ose dire de temps en temps non à nos instances supérieures.

Ledit budget selon MCH2 a été établi également en tenant compte des répartitions par exemple au niveau de nos trois écoles. Une dépense supplémentaire est toutefois à noter quant à son attribution en ce qui concerne les coûts des bus en relation avec les modifications des rotations pour éviter les attentes après la fin des classes. Également une augmentation est à noter quant à la gestion via l'informatique, question qui a été soulevée par notre commission et qui sera suivie. Un montant important est nouveau et ceci en relation avec le nouveau centre de secours. Au niveau des charges salariales il est à noter une nouvelle attribution des % d'activité mais également et comme le veut les tabelles de salaires la mise à niveau annuelle des classes.

Au suivi des diverses assemblées communales ayant déjà eu lieu, nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficit, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement, ceci bien entendu en tenant compte des grandeurs des communes pour se rendre à l'évidence que nos autorités font un travail d'importance et que la gestion financière et son suivi est totalement en de bonnes mains.

Donc après toute cette liturgie, la commission financière ne peut que recommander à l'assistance d'accepter le budget présenté selon la nouvelle formule, budget qui présente un déficit de CHF 301'199.61 pour 2022 et quasi identique à celui présenté à pareille époque pour l'exercice 2021 soit CHF 308'633.71.

Au nom de la CF, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport complet et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets. Il redonne la parole à **M. Robin Grivel** pour la lecture du budget d'investissement.

Point 3

Investissements 2022 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements qui sont grisés sur l'affichage seront présentés et votés ce soir. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements reportés est de CHF 2'297'000.00 et les nouveaux investissements pour 2022 représente un montant de CHF 3'760'000.00.

Comme il n'y a pas de question, la parole est redonnée à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière :

Budget d'investissements pour l'exercice 2022

Nous tenons à réitérer nos remarques faites lors de la présentation des budgets 2020 et 2021, mais surtout celles transmises lors du rapport de l'AG extraordinaire du 4 novembre 2021 par mon collègue sur les tenants et aboutissants du mandat qui nous est confié.

Au vu des explications transmises par le bulletin communal et de plus très détaillées et expliquées, telles qu'elles vous seront présentées ce soir, sur tous les points à l'ordre du jour, pour les investissements à venir nous donnons le feu vert de notre commission quant à l'aval de l'acceptation des dépenses proposées en ne donnant que deux chiffres soit le montant qui sera engagé par le compte courant communal, soit CHF 959'000.00 et celui soumis à un emprunt bancaire, soit CHF 3'041'000.00.

Ainsi du fait des documents présentés, les explications reçues et les besoins nécessaires de ces projets, nous vous recommandons d'approuver toutes ces dépenses via l'enveloppe globale en une seule et unique votation.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés individuellement, après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés à la fin. La planification financière 2022-2027 est affichée à l'écran, laquelle démontre, à titre indicatif, les investissements prévus dans le futur.

M. Bernard Fragnière fait une remarque préalable concernant l'aménagement des routes et des canalisations. Il informe qu'ils se sont réunis avec le collectif citoyen pour discuter des investissements et qu'ils n'ont aucune raison de ne pas entrer en matière, mais il leur manque une information sur la planification globale. De manière à mieux comprendre comment ça se passe, il veut savoir comment s'inscrivent les investissements de ce soir, dans quelle planification et quelles sont les priorités sur les réseaux des routes et des canalisations pour les eaux usées et l'eau potable. Pour lui répondre, **M. le Président** reprend le tableau à l'écran sur lequel on voit les

investissements planifiés dans le temps. On voit par exemple que chaque année des montants sont prévus pour des interventions sur les routes. Cette planification est informative dans la mesure où les finances communales peuvent changer suivant les situations de crise ou si d'importants contribuables partent. Des modifications peuvent intervenir, par exemple au point 6150 « route cantonale, accès au lac », on sait qu'on devra faire une modification sur la route cantonale pour cet accès au lac. Est-ce qu'il s'agira de présélections, un giratoire ou autre ... on ne le sait pas encore, mais il y a deux fois un million de prévu. Il s'agit de prévisions pour les routes, mais on agit d'année en année. Les budgets sont votés par année, alors si l'assemblée n'accepte pas certains budgets, ces montants pourraient être réaffectés ailleurs pour l'année suivante. Pour les eaux usées, on arrive au bout des investissements pour les mises en séparatif. Il ajoute que l'ancien Conseil communal avait envisagé une planification de la réfection des routes, avec la possibilité de faire un relevé numérique de leur état. Cela n'a pas encore été mis en œuvre, mais c'est en cours.

M. Bernard Fragnière donne l'exemple concret du quartier de Russille, le réseau des eaux usées appartient au quartier et il aimerait savoir l'intention du Conseil communal par rapport à ça, car des discussions avaient été engagées lors de la précédente législature. Les résidents souhaitent transmettre ce réseau à la Commune et il demande quelles sont les réflexions par rapport à ce genre de chose. **M. le Président** en prend note et informe qu'il existe un règlement communal sur la reprise des infrastructures, lequel donne les conditions de reprise.

Point 3.1

Complément pour transformation administration communale CHF 275'000.-

M. le Président explique que le projet a déjà été présenté lors de l'assemblée du 4 novembre 2021. Il s'agit d'un complément d'investissement pour la transformation de l'administration communale. Selon les plans affichés, il réexplique la description des locaux. On transformerait l'ancienne poste, avec un escalier interne pour accéder à l'étage supérieur, soit à l'appartement qui serait réaffecté. Pour les personnes à mobilité réduite il y a la possibilité d'utiliser l'ascenseur. Cette solution permet une unité complète de l'administration, avec la possibilité de faire plus tard une extension sur le toit de l'ancienne poste, si nécessaire. L'idée est de réaffecter les locaux actuels, soit pour un commerce, soit pour des institutions intercommunales. De la sorte, l'administration pourra continuer à travailler durant les travaux. Un premier budget de CHF 300'000.00 avait déjà été demandé à l'assemblée communale et CHF 25'000.00 ont déjà été utilisés. Il reste CHF 275'000.00 et un complément de CHF 275'000.00 sous forme d'un emprunt bancaire est demandé.

Mme Sandrine Ramuz demande combien de temps on espère pouvoir fonctionner comme seule commune avant de devoir fusionner, car après l'administration communale sera forcément centrée et les investissements ne serviront à plus rien. **M. le Président** répond que selon ce qui a été publié dans le journal La Gruyère, la Préfecture a reçu son rapport sur la fusion « Gruyère » et la population sera consultée en automne 2022. Le temps que cela se mette en place, il faudra encore du temps, pour autant que réaliste. On ne peut pas attendre de savoir s'il y aura une fusion ou non pour planifier. Vu qu'elle est la locataire de l'appartement qui serait réaffecté, il lui rappelle qu'une proposition lui a été soumise pour un changement d'appartement.

M. Daniel Savary dit qu'il y aura peut-être une fusion tôt ou tard, mais revient sur le premier projet qui avait été fait. La base de la réflexion faisait suite à un manque de salle de réunion, car la salle du Conseil actuelle est dans le bureau de la secrétaire communale. L'ancien projet prévoyait 2 salles de réunion de plus de 30 m² pouvant ainsi accueillir le Conseil et des invités. La salle proposée dans le nouveau projet lui semble petite, 20 m² et en plus il n'y en a qu'une. C'est dommage parce qu'il arrive que différentes commissions siègent en même temps. Pour lui, avec ce nouvel investissement on a perdu de vue ce qui a généré le 1^{er} projet, soit un problème de fonctionnement de l'administration actuelle avec le bureau de la secrétaire dans le même local que la salle du Conseil. **M. le Président** précise que les plans démontrent bien l'existence d'une salle supplémentaire créée au rez-de-chaussée pour les commissions ou les consultations de dossiers. Ainsi, avec la deuxième salle à l'étage, le projet respecte le souhait de salle supplémentaire !

Mme Sandrine Ramuz demande si le 1^{er} projet, pour lequel l'assemblée a déjà voté, est viable et fonctionnel. **M. le Président** répond que viable oui, mais non fonctionnel avec deux unités séparées. Si quelqu'un vient consulter un dossier, il faut sortir du bureau et traverser le couloir de l'immeuble pour aller ouvrir une salle de l'autre côté, une fois terminé, il faut revenir à l'administration et aller refermer les locaux. La réflexion est également de permettre la mise à disposition de locaux commerciaux ou d'offrir des locaux à un autre service. Si on utilise tout le rez-de-chaussée, il n'y aura plus de possibilité de mettre des locaux à disposition par exemple pour un commerce, alors qu'on a déjà perdu le café du village, la poste, et la banque Raiffeisen.

Mme Sandrine Ramuz dit qu'un local commercial à louer existe déjà, la Raiffeisen est vide et il y a des panneaux « à louer ». **M. le Président** dit qu'il y a un permis pour des appartements.

Mme Sandrine Ramuz ajoute qu'on vient de transformer la place de jeux et maintenant, avec le nouveau projet, on va diminuer cette place en mettant des échafaudages pour créer une nouvelle structure. **M. le Président** répond qu'elle n'a pas bien compris le projet. Les 3 nouveaux bureaux seront créés sur l'accès du parking souterrain et ne touchent en aucun cas la place de jeux. Elle insiste que les enfants qui utiliseront le toboggan arriveront à 2 mètres de la nouvelle structure. Elle vient montrer sur le plan à l'écran. **M. le Président** explique qu'on ne dépassera pas la largeur du bâtiment.

M. François Kilchoer demande s'il est possible de voter à bulletin secret cet objet. **M. le Président** répond que selon l'article 18 al. 2 de la loi sur les communes, le cinquième des citoyens présents doit accepter cette demande,

sinon le vote sera à main levée. Il demande aux personnes qui veulent le bulletin secret de s'exprimer par main levée. Seules 19 personnes valident la demande, le cinquième n'étant pas atteint, le vote aura lieu par main levée.

M. Marcel Schmutz dit qu'au lieu de mettre CHF 600'000.00 pour la transformation de l'administration communale, faut mettre ce montant dans le bistrot du Bry et faire l'administration communale là-bas. **M. le Président** répond que le Conseil communal s'est posé cette question, mais a estimé qu'il était mieux de garder l'administration centrée sur les trois villages.

M. le Président informe que le Conseil communal ne va pas voter sur ce point, vu qu'il est directement impliqué dans le sujet. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour la transformation de l'administration communale pour un montant de CHF 275'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 17 refus et 16 abstentions

Point 3.2

Réalisation modération de trafic Route Gumefens-Avry – 1^{ère} partie - CHF 500'000.-

Mme Virginie Fragnière Charrière mentionne qu'il est question du réaménagement de la traversée du village de Gumefens. Elle souhaite rappeler dans quel contexte s'est inscrit cette question, en suivant les points indiqués à l'écran. Cette question du réaménagement de la traversée de Gumefens s'est posée à la suite de diverses plaintes et demandes de citoyens. On constate qu'il n'existe pas de trottoir pour aller de la laiterie en direction de la chapelle. Il n'y a pas de trottoir non plus pour aller de la laiterie en direction de l'école. Le régime de propriété au niveau de la chapelle est compliqué. Un accident grave y est d'ailleurs survenu. Sur la route d'Avry, les enfants ne peuvent pas se rendre à l'école en toute sécurité. Les véhicules peuvent en effet y rouler à 80 km/h, alors que ce tronçon ne comporte ni trottoir, ni éclairage. Le bureau SD Ingénierie a été mandaté pour faire un rapport d'étude. Une séance d'information a été organisée le 2 décembre, dont le but était d'informer les citoyens sur les premiers résultats de l'étude et donner les premiers retours encore informels des autorités cantonales. Le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité ont été consultés et ont bien accueilli les propositions faites à la suite de cette étude et ont salué le fait d'avoir été consultés avant toute enquête préalable. Ainsi, après cette séance les citoyens peuvent se prononcer ce soir en toute connaissance de cause. La présentation de cette séance est disponible sur le site internet de la Commune.

Le périmètre d'intervention comprend la traversée de Gumefens depuis le secteur de la laiterie, en passant par la chapelle et en continuant sur la route d'Avry. Il comprend également le secteur de l'école de Gumefens jusqu'au carrefour de la route Vers Karlé. Le Conseil communal a fixé certaines priorités, soit le premier tronçon entre le carrefour de la route du Gibloux et la route d'Avry en passant par la chapelle. L'étude a été étendue au haut du village de Gumefens, mais est encore en cours. Le secteur de la laiterie, la Cigogne avec la route cantonale et l'accès à Villarvassaux est un secteur important qui sera développé un peu plus tard. La législation cantonale sera modifiée et entrera en vigueur probablement en janvier 2023, avec comme changement la répartition des charges entre la commune et le canton. Cette répartition sera plus claire et la part cantonale devrait augmenter, c'est pourquoi on va attendre. Le secteur de l'école, y compris la route du Gibloux direction la laiterie et la route qui va de l'école à la chapelle est également prioritaire. Si les budgets sont acceptés, ce tronçon se fera juste après le premier. Le secteur de l'école est important, il y a beaucoup de déficit en matière de sécurité. Les aménagements sur le premier tronçon consistent à mettre en place une zone 30 km/h depuis le carrefour de la route du Gibloux direction la chapelle en continuant direction la route d'Avry. Ce 30 km/h sera aussi mis dans le secteur de l'école. A partir de la laiterie jusqu'au carrefour de la route du Gibloux, on prévoit une limitation à 60 km/h. Le carrefour de la route du Gibloux sera revu avec des aménagements piétonniers, car la route est large. La route Vers la Chapelle sera fermée, seuls les piétons, les transports publics et les riverains pourront l'emprunter. La route d'Avry sera limitée à 60 km/h. Des aménagements y seront mis en place, tels que des rétrécissements. Il est prévu en outre d'y aménager une bande longitudinale pour les piétons comportant des potelets, par exemple tous les 50 mètres, pour obliger les automobilistes à ralentir. Des miroirs routiers seront aussi installés. Le Conseil communal insiste sur le fait qu'il s'agit d'une mesure provisoire. Les autorités cantonales souhaitent qu'à moyen terme un trottoir et un éclairage public soient mis en place. Etant donné que les enfants, les piétons ne peuvent pas marcher en l'état en toute sécurité sur ce tronçon qui ne dispose d'aucun trottoir et éclairage public, il est important d'y remédier rapidement en adoptant cette mesure provisoire.

M. Michel Schmitt demande quel est le secteur qui sera fermé à la circulation. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il s'agit de la route Vers la Chapelle, soit celle qui va de l'école à la chapelle.

M. Hakan Saklican demande si le projet est définitif ou si des modifications peuvent encore être apportées. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'on en est au stade de l'étude et que des plans doivent encore être élaborés, mais avant de pouvoir aller plus loin et plus dans le détail, il nous faut un budget. Elle ajoute qu'on tiendra compte dans la mesure du possible des remarques formulées. **M. le Président** précise que sur la route d'Avry, il y aura réellement un rétrécissement de la chaussée et que pour croiser un véhicule il faudra s'arrêter.

M. Markus Hitz demande si le tronçon qui va du carrefour de la route du Gibloux jusqu'à la laiterie fait partie de la première étape, car pour lui c'est très dangereux d'aller à la laiterie à pied. **Mme Fragnière Charrière** est d'accord, que c'est dangereux, mais répond que ce tronçon n'a pas été fixé comme priorité parce qu'on veut d'abord partir sur le centre du village. Mais si les budgets sont acceptés l'accès à la laiterie sera fait dans les 5 ou 6 prochaines années.

M. Pierre Folly approuve les mesures qui ont pour but d'améliorer la sécurité. Mais il souligne deux problèmes, les gens qui vont chercher les enfants au bus à la route cantonale et à l'école de Gumefens. Il ne sait pas s'il faudrait aménager des places de parc pour eux, mais la solution n'est pas trouvée. Il a vu des gens qui tournent dans le champ près de la route cantonale pour parquer les voitures et faire demi-tour lorsqu'ils vont chercher les enfants au bus. Il y avait eu une discussion il y a quelques années et que ça s'était bien amélioré, mais là cela a repris de l'ampleur.

M. le Président rappelle que l'estimation pour la totalité du projet est de près de CHF 1'500'000.00 et qu'on va passer au vote de la première partie de CHF. 500'000.00. Il demande aux personnes qui acceptent la réalisation de la modération de trafic pour la route Gumefens-Avry. 1^{ère} partie, pour un montant de CHF 500'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 3 refus et 12 abstentions

M. Nicolas Messerli précise qu'une petite étude globale sur la route cantonale va être faite rapidement depuis le carrefour des Biboux au Bry jusqu'à la laiterie de Gumefens. Le secteur de la route cantonale va être revu avec une étude de mobilité globale, ce qui va permettre de faire avancer les projets comme le réaménagement du carrefour du Rosey et celui de la fromagerie. **M. le Président** ajoute avoir entendu que la gravière de Sorens voulait sortir côté Gumefens en passant sous l'autoroute, ce qui amènerait plus de trafic sur la laiterie. A rediscuter quand on en saura plus.

Point 3.3

Rénovation des routes AF - CHF 600'000.- (- subvention cantonale env. 200'000.-)

M. Pierre Justin Morard présente le projet qui concerne les routes d'améliorations foncières, c'est-à-dire partiellement ou totalement utilisées par l'agriculture sur les secteurs du Bry, d'Avry et de Gumefens et pour lesquelles on reçoit normalement des subventions cantonales et fédérales. Actuellement le dossier de demande est en cours auprès du Service de l'agriculture (SAGri) et on n'a pas encore de retour. Le montant proposé est estimatif pour la première étape et les travaux sont répartis sur la législature entière. Le dossier transmis au SAGri comporte toutes les routes qui figurent dans la présentation à l'écran. Dès le retour du SAGri, on mettra des priorités afin de déterminer quelles routes seront faites en premier. Les routes proposées ne seront pas toutes complètement rénovées, pour certaines il s'agira juste de travaux d'entretien et pour d'autres il y aura des travaux plus conséquents. Chaque plan de route est affiché et passé en revue. Le montant prévu au budget est de CHF 600'000.00 avec une subvention cantonale et fédérale que nous avons estimée à CHF 200'000.00. Le SAGri va déterminer le taux de subventionnement par route, en fonction de l'utilisation agricole qui en est faite. On suppose qu'on recevra des subventions, mais on n'en est pas sûr, raison pour laquelle on attend le retour du SAGri pour déterminer les priorités.

M. Jean-Pierre Pochon a une demande concernant la route qui va de Charmont à Gumefens, route qui passe derrière chez lui. Cette route devient ensuite un sentier pédestre et il demande ce qu'il en est de ce sentier.

M. Pierre Justin Morard répond que sur cette route il y a une servitude pour aller au chalet entre les deux villages. Le sentier direction Gumefens a été pas mal endommagé par les pluies, il n'entre pas dans le cadre des routes AF. Dans un point plus loin, on verra que certains chemins pédestres seront refaits avec l'aide de la protection civile.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si l'ensemble de tous les projets présentés est compris dans les CHF 600'000.00 + 200'000.00. **M. Pierre Justin Morard** dit que non, qu'il s'agit-là du montant prévu pour 2022 et dès le retour du SAGri, on verra quelles routes on peut faire avec ce montant. Dans la planification financière de la législature, des montants de CHF 600'000.00 sont prévus pour 2023 et 2024, moins chaque fois les CHF 200'000.00 de subvention.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 600'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 4 abstentions

Point 3.4

Achat véhicule édilitaire - CHF 67'000.-

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que la jeep actuelle doit être remplacée, elle a 15 ans et compte 160'000 kilomètres. En principe ce type de véhicule se change tous les 10 à 12 ans. Il y a eu de nombreuses réparations coûteuses ces dernières années et à l'heure actuelle elle n'est plus utilisable. L'estimation de la réparation est de CHF 4'000.00 sans garantie que le véhicule fonctionne correctement ensuite. Dans l'urgence, un pick-up d'occasion a dû être acheté en attente du nouveau Toyota Hilux qui est proposé à l'achat ce soir. Le délai d'attente de ce nouveau véhicule est de 10 à 12 mois. La jeep présentée ce soir sera équipée d'un pont basculant.

M. le Président ajoute qu'on verra ce qu'on fera de ce véhicule acheté dans l'urgence lorsque le nouveau sera là. A voir si on le revend ou si on le garde pour remplacer le deuxième petit véhicule de l'édilité, le Dacia, qui devra aussi être changé par la suite.

M. Marcel Schmutz demande ce qu'on va faire des CHF 17'000.00 de plus que le véhicule, car un véhicule comme ça coûte entre CHF 40 et 45'000.00, moins le rabais de flotte qui est de 10 % pour la Commune, moins la reprise de l'autre, donc avec le pont on arrive à un montant de CHF 50'000.00. **M. le Président** le remercie pour les chiffres, mais on s'est basé sur les offres reçues du garagiste et du fournisseur du pont, on n'a rien inventé.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si on prend une double cabine avec un pont basculant derrière et demande pourquoi il doit être basculant puisqu'il sera minuscule. **M. le Président** répond que ça ne sera pas une double cabine, mais une cabine « plus ». Le pont sera basculant selon les besoins de l'édilité, car quand il faut travailler au bord d'une route il faut pouvoir décharger d'un côté ou de l'autre et le véhicule actuel avait déjà ce type de pont.

M. Marcel Schmutz demande pourquoi on n'a pas fait reprendre l'ancien véhicule pour CHF 4'000.00. **M. le Président** lui répond que c'est en cours et qu'on va le préparer à la vente. **M. Schmutz** demande encore si le contrat est déjà signé. **M. le Président** répond que oui vu le délai de livraison et précise que le garage qui vend le nouveau est d'accord de reprendre l'ancien.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'achat d'un véhicule édilitaire pour un montant de CHF 67'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec un refus

Point 3.5

Remplacement conduite eau potable – Quartier Villarvassaux – 3^{ème} étape - CHF 195'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux explique que cet investissement fait suite aux deux premières étapes pour le remplacement de la conduite d'eau potable du quartier de Villarvassaux. Il permettra de terminer la rénovation de la conduite en raccordant les 11 habitations restantes.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – quartier Villarvassaux – 3^{ème} étape - pour un montant de CHF 195'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Remplacement conduite eau potable – Secteur Vers Karlé / tronçons 1 et 2 - CHF 431'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux informe que le tronçon n°3, c'est-à-dire la partie partant de l'intersection entre la route Vers Karlé et le ruisseau du Tro du Ru jusqu'à Horizon Sud, a été effectué cette année. Les tracés des tronçons n°1 et 2 sont définis, mais de nouveaux tracés plus efficaces sont étudiés, avec la poursuite lors de prochaines étapes jusqu'en dessous du réservoir des Monts, selon le plan affiché.

M. Marc Fragnière demande si la pression va être améliorée à la route des Gottes, car il a juste 1,5 bar de pression. **M. Marc-Olivier Seydoux** lui répond qu'à terme on aura un couplage de la conduite et que le réseau sera de meilleure qualité avec une pression correcte. Il n'y aura pas de surpresseur.

M. Chris Gabriel demande plus précisément quel est le tronçon 1 et le tronçon 2. **M. Marc-Olivier Seydoux** montre à l'écran et explique que le tronçon 1 part depuis l'intersection de la route des Gottes et du ruisseau du Tro du Ru jusqu'à la Route du Gibloux et le tronçon 2 depuis le foyer Horizon Sud jusqu'à l'intersection de la route des Gottes.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – secteur Vers Karlé – tronçons 1 et 2 - pour un montant de CHF 431'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 3.7

Epuration – Equipement parcelles « La Chenau » - CHF 87'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux explique qu'un projet de construction est prévu en dessus de l'école de Gumefens. Les travaux consistent à équiper la parcelle depuis en dessus de la route de la Chenau, ce qui permettra d'amener les conduites pour le nouveau quartier. Ces travaux sont prévus en même temps que le déplacement de la conduite d'eau potable, pour un montant de CHF 20'000.00 validé en 2019, car une partie de cette conduite se situe sous une haie privée.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que M. Olivier Buchs lui avait donné des plans et que selon lui il y a une canalisation qui aurait déjà été faite jusqu'à la route et demande si le contrôle a été fait. **M. Marc-Olivier Seydoux** n'est pas au courant de cet élément et va se renseigner.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration – équipement des parcelles « La Chenau » - pour un montant de CHF 87'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.8

Epuration – Remplacement tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud - CHF 110'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux dit que lors de la 1^{ère} étape du remplacement de la conduite, il a été constaté que la canalisation des eaux claires du quartier passait sous une habitation (art. 216 RF). Afin d'assainir la situation rapidement, la déviation du collecteur a été planifiée en même temps que le remplacement des conduites d'eau. Le diamètre du collecteur est augmenté afin de pouvoir supporter les eaux provenant de tout le quartier y compris celles du foyer Horizon Sud.

M. Elie Fragnière apporte une précision en disant que la conduite pour l'épuration doit être dans la route qui va jusqu'au foyer et qu'un décrochement avait été fait autour du foyer, à contrôler. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que les eaux usées passent effectivement dans la route, mais qu'une partie des eaux claires du quartier passent sous l'habitation et que notre ingénieur a détecté les conduites de cette manière.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration – remplacement du tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud - pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.9

Epuration – Mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont - CHF 340'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit de la quatrième et dernière étape de la mise en séparatif du quartier Sur Charmont, cette mise en conformité est planifiée par le plan général d'évacuation des eaux de Pont-en-Ogoz (PGEE).

M. Michel Schmitt voit qu'on compte garder les canalisations actuelles pour les eaux claires et affecter la nouvelle canalisation aux eaux usées et il demande pourquoi on ne fait pas l'inverse, car là on va rincer toutes les eaux usées et les envoyer dans le ruisseau. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que c'est ce qui a déjà été effectué sur les autres tronçons. Il est préférable d'utiliser les anciennes conduites pour de l'eau claire, car s'il y a des pertes ça ira dans le terrain, mais la conduite sera rincée.

M. Jean-Jacques Reynaud précise que les eaux claires sont plus difficiles à sortir pour les mettre dans un nouveau canal.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration pour la mise en séparatif du tronçon Pra du Mitin – Sur Charmont pour un montant de CHF 340'000.00 ainsi que son financement par un prélèvement sur la réserve de l'épuration de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.10

Etude aménagement des rives du lac et ports - CHF 110'000.-

Mme Géraldine Barras informe en préambule que le dossier de révision du PAL est toujours en cours. En mars 2021 la Commune a reçu le préavis de synthèse du SeCA sur le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DAEC. Le SeCA est plutôt positif puisque la plupart des adaptations demandées par la DAEC ont été faites, cependant d'autres adaptations doivent encore être apportées et c'est sur quoi travaille actuellement notre bureau d'urbanisme Teampus. Il s'agit plutôt d'un toilettage avec encore des petites choses formelles à modifier. Par contre pour les parcelles situées au bord du lac à Le Bry, principalement appartenant à la famille Sciboz pour se situer, le Service de l'environnement (SEn) a des exigences hautes par rapport au bruit. Si on veut pouvoir maintenir ce secteur en zone à bâtir des études acoustiques approfondies doivent être réalisées. L'ancien Conseil avait déjà fait une étude dont les données n'étaient pas suffisantes selon les données de l'OFROU. De ce fait une nouvelle étude a été demandée en prenant en référence les données exigées par le SEn. Une offre a été validée récemment auprès du bureau Triform, mais malheureusement cette étude acoustique ne peut se faire tant que le terrain est mouillé ou qu'il y a de la neige, car il faut aller sur place avec des instruments de précision. Cette étude sera faite probablement en mars et pour cette raison il n'y aura pas de mise à l'enquête finale avant le printemps 2022. S'agissant des zones des rives et des ports, on part avec une feuille blanche, car la DAEC, dans sa décision de 2018, a refusé toute mise en zone d'intérêt général sur ces parcelles-là. La DAEC a renvoyé la Commune à passer par le biais de zones spéciales, avec une nouvelle procédure qui implique une étude de ce secteur. Le point positif est qu'on pourra se pencher sur toutes les questions et problèmes liés à la zone. C'est pourquoi la

commission d'urbanisme a rencontré notamment le bureau Archam. Ce bureau nous a convaincu, car il a déjà mené plusieurs projets, dont le projet du plan directeur régional. Ce bureau travaille en faisant des ateliers participatifs, ce qui permet d'impliquer les différents acteurs dès le début.

M. Bernard Fragnière, en tant que président du collectif citoyen qui s'est créé aussi en lien avec la problématique de l'aménagement des rives du lac, salue avec beaucoup de satisfaction l'initiative qui est prise avec la proposition d'impliquer et de faire participer les gens.

Mme Sandrine Ramuz demande si les CHF 110'000.00 ne concernent qu'une étude ou si des aménagements sont déjà compris dans ce montant. **Mme Géraldine Barras** répond qu'il ne s'agit que de l'étude.

M. Michel Schmitt espère que c'est la dernière année qu'il intervient pour le port, car il en a marre de chaque année revenir à la charge. Il trouve ça très bien et enfin il saura à quelle sauce ils seront mangés, car ils attendent depuis 20 ans. **M. le Président** lui fait remarquer que ça fait aussi 20 ans que le montant de CHF 50'000.00 voté pour ce port est reporté chaque année et n'a pas été évincé.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'étude pour l'aménagement des rives du lac et ports pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 8 abstentions

Point 3.11

Réfection sentiers pédestres / La Trotse et Les Gottes-La Moranda – CHF 50'000.-

M. Pierre Justin Morard explique que le premier sentier pédestre qu'on souhaite rénover est celui qui part de la porcherie de Gumefens en direction du ruisseau en limite avec Sorens. Les travaux prévus sont la rénovation du sentier qui est praticable, mais en partie dans le pré et juste marqué par le passage des gens. Le deuxième est un chemin existant, encore légèrement marqué, mais qui est devenu quasiment impraticable. Il part de la rue des Gottes, entre les deux ruisseaux près de la ferme Morard, il longe la forêt et rejoint la ferme de la Moranda. Ces travaux seront réalisés par la protection civile, à voir selon leurs disponibilités suivant les engagements qu'ils ont pour le covid. Au début les travaux étaient agendés pour le mois d'avril et sont reportés en août. Une autre solution est d'engager VAM pour le faire, c'est une association qui emploie des personnes en fin de droit du chômage ou au social. Ils ont effectué des travaux au cimetière et on en est très content. Dans le cadre de ces travaux, on devra donner un mandat à une entreprise pour amener les matériaux sur place et travailler avec des machines. Le montant de CHF 50'000.00 est estimatif, on n'a pas d'offres, mais il est clair que ça ne sera pas le même tarif si on demande à une entreprise privée de le faire ou si c'est fait par la protection civile et/ou VAM. Quant au sentier qui rejoint Sur Charmont, ce sentier a déjà été rénové par l'édilité il y a quelques années, du gravier sera remis sur le chemin. On verra par la suite s'il reste un solde de la réfection des deux autres sentiers pour pouvoir aussi le refaire.

M. le Président demande s'il y a des questions. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la réfection des sentiers pédestres pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 6 abstentions

Point 3.12

Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF

a) Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment - CHF 1'200'000.-

M. le Président informe que M. Ettlin, propriétaire du bâtiment, a été d'accord d'attendre sur cette assemblée pour avoir une décision définitive.

Mme Géraldine Barras dit que le projet a été présenté lors de l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 2021. Elle ne va pas revenir dans tous les détails, toutefois pour les personnes qui ne connaissent pas le bâtiment, elle donne un bref descriptif. Pour le rez, il y a une partie café avec 30 places assises, une salle à manger rénovée en 2006 avec aussi environ 30 places assises, ainsi qu'une salle de banquet, dans l'extension du bâtiment, qui peut accueillir entre 100 et 120 personnes, plus une petite scénette. Le 1^{er} étage est composé de 4 chambres aménagées avec sanitaire mais WC séparé. Une autre chambre est actuellement utilisée comme buanderie. Enfin, il y a le logement de fonction, sans cuisine. Au-dessus, il y a des combles non aménagés. Au sous-sol, il y a les locaux techniques et deux caves voutées. L'idée du Conseil communal est de garder l'affectation en restaurant de village et de faire revivre cet endroit. A voir si l'activité restaurant/bistrot s'exercera sur l'entier du rez-de-chaussée ou si on divise pour y mettre un deuxième commerce. Cela reste à définir suivant les personnes intéressées. Ce qui nous séduit avec cette idée, c'est la possible perception de deux loyers pour le rez. Comme autre commerce, lors de la dernière assemblée nous avons émis la possibilité qu'il y ait une pharmacie, mais tout reste ouvert, ça pourrait être un commerce en vrac, une fleuriste ou autre, mais en donnant la priorité à un commerce qui favorise des produits locaux et qui soit le plus utile possible pour les citoyens. Au premier étage, les 5 chambres ont été rénovées en 2006 et sont directement utilisables. Des discussions doivent encore être menées au sein du Conseil, mais une des idées est de les louer au mois, car il y a de la demande pour des

travailleurs temporaires. Une synergie serait possible avec le restaurateur pour les repas. Au sous-sol, dans les caves voûtées il y a aussi du potentiel pour y faire des événements, tels qu'au caveau du la BCF à Bulle, ou louer ces caves pour un marchand de vin. La priorité sera donnée à la partie restaurant et à la location des chambres pour percevoir rapidement des loyers. Le Conseil communal est conscient qu'il y aura des rénovations à faire. Les fenêtres sont pour la majorité refaites et en PVC et pour le chauffage la première chose à faire sera la révision de la citerne. Même si à terme on se dirigera vers un assainissement du chauffage, la Commune a la capacité financière pour l'achat du bien et pour les rénovations. Les taux d'intérêts sont tellement bas actuellement, un taux de 0,41 à la Poste, que même si dans l'hypothèse on arrivait à une dépense de 2,4 millions, les intérêts s'élèveraient à CHF 12'000.00 par année et pour rentrer dans nos frais il faudrait percevoir une location minimale de CHF 1'000.00/mois, ce qui est tout à fait réaliste. Rien qu'en louant les 5 chambres à CHF 400.00, on arriverait déjà à CHF 2'000.00 par mois, ce qui nous laisse une certaine marge de manœuvre pour le reste du bâtiment. La volonté du Conseil communal est de préserver le patrimoine du village. C'est un bâtiment d'époque et il est protégé. C'est le dernier des 3 restaurants villageois sur la Commune. L'idée est de créer un lieu de rencontre pour les citoyens et les sociétés locales. *Pour l'anecdote, elle raconte être allée manger la chasse au restaurant à Sâles le 5 novembre dernier, qui est un restaurant communal. Là-bas les murs sont peints en jaune, c'est vieillot, comme décoration il y a par exemple des crucifix et on voit que la Commune n'a pas investi depuis longtemps, mais cela n'empêche pas que le restaurant était plein ce soir-là. D'ailleurs sa table avait été réservée déjà au mois d'août. Cela vient du fait qu'il y a un bon restaurateur qui fait de la bonne cuisine et qui sait accueillir les gens et cela vaut également pour Vuippens, Sorens, Echarlens pour ne pas citer d'autres villages.* On nous a dit que sur la Commune il y a déjà La Cigogne, sauf que c'est un tea-room, et Le Vignier, qui est principalement un restaurant gastronomique. Pour Le Bry, l'offre serait différente. On sait que ça sera du job de trouver la bonne personne, de procéder aux rénovations, mais si on le propose c'est que la motivation est là et qu'on y voit une opportunité de dynamiser la vie villageoise.

M. le Président ajoute que sous l'angle financier on ne voit aucun risque. Avec un investissement de 1,2 millions, cela représente CHF 6'000.00 d'intérêts par année. Une visite des lieux a déjà été faite avec un cuisinier intéressé à reprendre et mis à part l'achat des ustensiles de cuisine, le mobilier est en inox et en ordre. Toujours au niveau de la cuisine, il y a déjà des canalisations avec séparateurs de graisse et pour le reste il n'y a pas de gros investissements. Même si le montant devait être doublé, il y aurait CHF 12'000.00 à récupérer par année, soit CHF 1'000.00 par mois. Le risque est donc quasi nul, il s'agit juste d'une question de savoir si on veut le bâtiment ou non. Il y a aussi un potentiel important de places de parc, ce qui pourrait être utile lors d'affluence à l'île d'Ogoz. Il rappelle que la Commune est seulement propriétaire de la route qui y descend et qu'aujourd'hui il y a une entente avec les promoteurs des Terrasses d'Ogoz pour qu'on puisse parquer sur leur parcelle, mais à bien plaisir. Si cette route devait être limitée aux bordiers, il faudrait trouver des solutions et une partie de la solution pourrait être devant le restaurant.

M. Daniel Savary salue le Conseil communal pour cette volonté de vouloir animer le village du Bry, cela part d'une bonne démarche. Malheureusement il y a le principe de réalité et d'expérience, comme il est architecte, il a déjà fait l'exercice sur les objets semblables, notamment un bâtiment à Romont protégé au même degré que celui-là et d'un même volume. L'investissement global et sans l'achat du bâtiment s'est élevé à 3 millions. Les fenêtres étaient aussi déjà refaites et la cuisine a été gardée en grande partie. Dans le cadre du Bry, l'investissement global et réel devrait approcher les 2 millions ou les dépasser. Il donne comme exemple le restaurant de Sorens où l'investissement a été de 3 millions ou en Sarine pour un bâtiment protégé 2b également. Si on veut faire quelque chose de bien, il faut s'en donner les moyens, mais selon lui le projet proposé est encore lacunaire. De prévoir des événements dans un caveau veut dire qu'on doit le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et un lift d'escalier coûte CHF 30'000.00. C'est quelque chose de complexe de vouloir redonner vie à ce bâtiment et d'essayer de faire quelque chose de durable. Pour lui l'investissement doit être revu à la hausse. Les taux hypothécaires sont effectivement très bas et il ne sait pas s'ils vont le rester, mais dit que le taux historique est à 5 %, soit 10 fois plus. Il informe qu'un tiers des établissements publics change d'exploitant chaque année, et qu'en période de covid ce taux doit approcher les 50 %. Même quand un établissement tourne bien, l'exploitant va souvent chercher ailleurs. Quant au Bry, les charges n'ont pas été évoquées, mais il suppose qu'elles doivent être élevées et que l'exploitation sera plus périlleuse que celle imaginée au départ. Le parking n'est pas immense et ne va pas résoudre le problème de l'accès à l'île d'Ogoz. **M. le Président** note que sa plaidoirie s'oppose à l'investissement et précise que sur 10 ans on peut bloquer un taux à 0,41 % et 1 % sur 20 ans et lui répond que dans son calcul il ne prend que la partie établissement public alors qu'il y a les chambres à louer et la place pour un autre commerce, soit 3 locations possibles et le bâtiment sera peut-être même plus bénéficiaire que les autres bâtiments communaux. Quant aux charges, elles sont en principe prises par le/les locataire. La volonté du Conseil n'est pas de procéder à une rénovation totale du bâtiment, comme les exemples qu'il a cités.

M. François Kilchoer demande si on peut voter à bulletin secret. **M. le Président** lui répond qu'on posera la question avant le vote.

M. Bernard Fragnière dit que la commission « réflexions villageoises » s'est réunie à ce propos et a relevé les mêmes éléments que ceux cités par M. Savary et que la charge financière sera importante et trouve bizarre comme elle est expliquée ici. Le bâtiment est vieux et l'emplacement n'est pas top. Manque de précision sur l'investissement lui-même. **M. le Président** répète qu'à la suite de la visite des lieux, les investissements seront maîtrisés. Mais il est vrai qu'il y aura de l'entretien à faire comme sur tous les bâtiments de la Commune, mais pas selon les chiffres avancés avant.

M. Pierre-Adrien Aviolat dit qu'il y a un crédit pour l'achat, un crédit d'étude mais pas un seul franc pour les travaux de rénovation. Il demande si on a une idée de ce montant. **M. le Président** répond que le crédit d'étude

servira à affiner les chiffres pour la rénovation fonctionnelle du bâtiment. On a estimé un montant de l'ordre de CHF 300'000.00 au départ. Il est clair que si on veut tout refaire, de fond en comble, ça ne sera pas le même coût, mais ce n'est pas le but du Conseil communal. Si tout va bien, une ouverture pourrait avoir lieu en automne 2022.

M. Markus Hitz dit qu'il semble qu'on a déjà trouvé un tenancier et demande si on a déjà négocié une location par année. **M. le Président** répond que non, car il n'a pas encore été discuté s'il était intéressé par l'ensemble, y compris les chambres à l'étage.

M. Thierry Heyd dit qu'on doit respecter certaines valeurs en cas de rénovation et pour ce bâtiment la valeur pour l'isolation est de 0,25, ce qui engendre des frais conséquents à ne pas négliger. **M. le Président** répond que l'isolation va aussi dépendre du type d'activité, si par exemple c'est un fleuriste, il faudra moins chauffer. **M. Heyd** ajoute que peu importe, cette valeur de 0,25 devra être respectée.

M. Hakan Saklican demande si on a défini le type de commerce. **M. le Président** répond que tout est ouvert, que l'idée principale est le maintien d'un restaurant, mais à voir selon l'offre et la demande. **M. Saklican** ajoute que les personnes qui viendront voudront certainement faire des aménagements et des investissements à leurs frais. **M. le Président** dit que ça dépendra du type de contrat qui sera signé.

M. Marcel Schmutz demande si le Conseil communal est unanime pour l'achat du café. **M. le Président** répond que le Conseil communal a décidé de ne pas voter cet objet et de s'abstenir.

M. Marcel Schmutz dit que si on met en route le projet, il faudra fermer les buvettes des alentours qui font concurrence, soit la buvette de la musique et celle du tir.

M. Chris Gabriel dit qu'il faut qu'on se pose la question de savoir si on veut développer quelque chose dans la Commune ou si on veut qu'il y ait des appartements à la place d'un bistrot. **M. le Président** répète que le but est de faire quelque chose dans chaque village pour les citoyens, mais que la viabilité du projet semble meilleure au Bry, en bordure de la route cantonale.

M. Michaël Sciboz parle que dans les trois villages il y avait des bistrots et une vie dans ces endroits-là. Malheureusement ces bistrots ont disparu. Selon les commentaires entendus ce soir, il ne s'agit peut-être pas là de la plus belle des affaires, mais c'est le dernier bistrot. Si en plus on ne prend pas un gros risque financier avec cet investissement, pour lui ça serait bien si on pouvait se recréer des souvenirs dans ce genre d'endroit. **M. le Président** répond que l'assemblée décidera. Le Conseil aurait très bien pu ne jamais proposer cet investissement à l'assemblée communale. Il a estimé que c'était de son devoir de présenter cet objet. C'est aux citoyens de décider.

M. Lionel Joner demande pourquoi le restaurant a fermé. **M. le Président** répond que c'est en raison du départ à la retraite du propriétaire.

M. Jean-Jacques Reynaud s'étonne que le Conseil communal ne vote pas, il ne comprend pas cette pratique car normalement c'est sur les comptes que le Conseil ne vote pas. Pour sa part, sa position est connue et elle ne change pas, mais afin que les gens puissent voter librement et que les relations restent bonnes dans le village même si on a voté oui ou non, il soutient la proposition de M. Kilchoer et demande aussi le vote par bulletin secret.

M. René Bifrare demande aussi le bulletin secret à condition que le Conseil communal vote aussi. **M. le Président** répond qu'il s'agit d'une décision interne au Conseil, comme pour le cas de l'investissement pour l'administration communale, il a été décidé de ne pas voter pour ne pas avoir de distensions entre la population et le Conseil communal. Par contre, en cas de vote par bulletin secret, le Conseil votera également.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si on a une idée du chiffre d'affaires du restaurant lorsqu'il était ouvert. **M. le Président** répond que non et **M. Aviolat** demande s'il ne payait pas d'impôts. **M. le Président** ajoute qu'il n'a pas été regarder les chiffres, mais que le chiffre d'affaires va surtout dépendre du restaurateur et/ou du concept.

M. le Président demande aux personnes qui veulent le vote par bulletin secret de s'exprimer par main levée. 55 personnes valident le vote par bulletin secret. Le cinquième des personnes présentent étant largement atteint, le vote se fera par bulletin secret.

M. le Président demande aux quatre scrutateurs de venir chercher le nombre exact de bulletin selon le décompte du début de l'assemblée, soit 126 bulletins. Les bulletins sont distribués à chaque personne ayant le droit de vote. 3 bulletins reviennent en retour, car 3 citoyens ont déjà quitté l'assemblée. **M. le Président** propose que **Mme Leïla Riedo**, nouvelle employée communale aide les quatre scrutateurs pour faire le dépouillement. L'assemblée valide cette proposition.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent le crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment du restaurant de Le Bry pour un montant de CHF 1'200'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire d'écrire OUI sur le bulletin, les personnes qui refusent doivent écrire NON et ceux qui s'abstiennent de laisser blanc. Les deux secrétaires sans droit de vote récupèrent les bulletins dans des urnes prévues à cet effet.

Nombre de oui : 59

Nombre de non : 59

Nombre de bulletin blancs : 5

Comme il y a égalité entre les oui et les non, **M. le Président** lit l'art. 18 al. 4 de la Loi sur les Communes : *Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.*

M. le Président tranche en votant OUI. L'assemblée applaudit.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité

M. le Président remercie celles et ceux qui ont eu confiance en ce projet et assure que le Conseil communal va s'engager dans ce sens. Il n'aurait jamais imaginé une égalité du vote et devoir trancher.

Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF

b) Crédit d'étude - CHF 35'000.-

M. le Président explique qu'afin de pouvoir venir avec une demande d'investissement modeste pour les travaux de rénovation en fonction des commerces qu'on trouvera, une étude doit être réalisée par un architecte ou un professionnel, lequel pourra nous dire les travaux à faire pour pouvoir remettre rapidement le bâtiment sur le marché.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le crédit d'étude de CHF 35'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2022

M. le Président dit qu'au terme de la présentation des investissements on doit voter la totalité des budgets 2022. Il demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2022 de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2022 sont acceptés à la majorité

Point 4

Approbation de la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG

M. Pierre Justin Morard dit que chaque commune a l'obligation d'assurer un certain nombre de lit en EMS, raison pour laquelle une association intercommunale pour les EMS avait été créée en 2016. C'était pour les communes de Bulle, Echarlens, Corbières, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Vuadens, association appelée « 4 EMS » et en parallèle le Réseau Santé Social de la Gruyère RSSG a repris la main sur les EMS. Dès lors, l'association 4 EMS s'est adressée au RSSG pour la reprise de la gestion de cette association, dans le but qu'à terme le RSSG gère l'ensemble des EMS. La demande de principe a été faite, mais pour aller de l'avant on doit d'une part dissoudre l'association et d'autre part approuver les nouveaux statuts du RSSG par rapport aux nouveaux investissements qui sont prévus et la limite d'endettement.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère de s'exprimer par main levée.

La dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère est acceptée à la majorité

Les articles concernés par une modification sont affichés à l'écran. **M. Pierre Justin Morard** indique que la révision des statuts du RSSG a pour but principal de hausser la limite d'endettement à 140 millions de francs et que la planification des travaux sur les EMS provoquera des hausses importantes sur le financement des communes.

M. le Président précise que toutes les communes concernées doivent accepter ces modifications.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du RSSG de s'exprimer par main levée.

La modification des statuts du RSSG est acceptée à la majorité

Point 5

Informations du Conseil communal

- **M. le Président** lit les dates de fermeture de l'administration communale et de la déchetterie durant les fêtes
- **M. le Président** informe que la mise à l'enquête pour la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry aura lieu du 7 janvier au 21 janvier 2022.
- **M. le Président** présente notre nouvelle collaboratrice, **Mme Leïla Riedo**, et lui demande de se lever. Elle a été engagée au 15.10.2021, pour reprendre en partie le poste de **Mme Océane Rial** qui attend un

heureux évènement et qui baissera son ton de travail. Il ajoute qu'elle est complètement formée, car elle a fait son apprentissage à la Commune de Gruyères et a travaillé ensuite à la Commune de Val de Charmey. Elle a été directement opérationnelle et lui souhaite la bienvenue. Elle est accueillie sous les applaudissements.

- **M. le Président** informe que le Conseil communal actuel souhaite remercier l'ancien Conseil et qu'un cadeau leur sera remis prochainement en plus petit comité.

Point 6

Divers

M. Félix Schafer demande ce qu'il en est de l'inter société, car il est président du FC Gumefens Sorens et s'est rendu compte que plus rien ne bouge. La dernière assemblée du foot a eu lieu en même temps que l'assemblée communale extraordinaire, le calendrier n'est plus tenu. **M. le Président** n'est pas au courant, on va se renseigner.

M. Jean-Daniel Fragnière demande s'il est prévu de refaire le chemin des communs au Bry, car il est très dégradé. **M. Pierre Justin Morard** répond qu'il fait partie des routes AF devant être refaites dont on a parlé tout à l'heure. La priorité sera mise selon les subventions qu'on va recevoir et ajoute qu'on ne peut pas commencer les travaux avant le retour du SAgri. Si on commence maintenant, les subventions seront nulles.

M. Michel Schmitt parle du déneigement et dit que c'est très bien fait, par contre il y a des gros problèmes lorsqu'il y a du brouillard givrant comme aujourd'hui. Il a assisté à 4 ou 5 chutes de personnes qui se promenaient à pied près de chez lui et demande qu'on mette un peu de gravier. **M. le Président** en prend note et ajoute que ce n'est pas évident sur notre Commune, car certains jours il neige en haut et pleut en bas. Comme à présent on travaille avec le sel, à voir si on met une caisse de gravier dans le secteur.

M. Chris Gabriel intervient pour les chemins pédestres, car il habite au chemin de la Grangette et voit beaucoup de monde se promener sur ce chemin. Il demande si c'est imaginable de faire une liaison jusqu'au village d'Avry. **M. le Président** en prend note, à voir si le chemin passerait par des parcelles qui sont la propriété de la Commune, ce qui serait plus simple.

M. Yvan Crettenand souhaite interpeler l'assemblée pour partager son inquiétude concernant le rapport sur le climat, dont les prévisions ne sont pas bonnes du tout. A présent tout le monde est concentré sur les problèmes liés au covid, mais selon lui nous serons impactés par le réchauffement climatique. Il veut savoir si dans notre Commune il y a par exemple une réflexion pour augmenter la capacité du collecteur d'eau, car il risque de faire chaud. Est-ce qu'on a pensé à un plan énergétique pour viser une certaine autonomie d'électricité. Est-ce qu'une Commune comme la nôtre peut imaginer réunir des compétences pour prévoir ce genre de chose. Il ajoute que gouverner c'est prévoir et que ça concerne tous les citoyens. Il demande si une telle réflexion dans notre Commune est possible. **M. le Président** le remercie et dit que le sujet pourra être traité autour de la table du Conseil communal. Il sait que certaines communes ont fait des règlements de subvention ou d'aide, par exemple pour l'achat d'installation solaire. Cependant, une Commune seule ne maîtrise ni l'approvisionnement de l'eau ou de l'énergie et il faudrait peut-être voir à plus grande échelle, en faisant remonter la question à l'ARG ou à l'ACF.

M. le Président souhaite clore l'assemblée en remerciant toutes et tous de la confiance témoignée et d'être venus ce soir. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de la Commune, dont le personnel de déneigement. Il remercie toutes les personnes qui illuminent le village avec leurs décorations. Malheureusement avec les règles covid on ne peut pas partager le verre de l'amitié et espère pouvoir inviter toutes et tous prochainement au Bry pour une verrée communale. Applaudissements de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 23h05

Comptes 2021 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	736 503	38 635	736 896	38 500	689 425	36 613
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		133 219		158 950		152 991	
02	ADMINISTRATION GENERALE		545 356	38 635	520 384	38 500	478 455	36 613
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57 928		57 562		57 979	
	Excédents de charge ou de produit			697 869		698 396		652 812
1	ORDRE PUBLIC		131 577	46 778	145 317	35 000	101 344	44 019
12	JUSTICE	P. Morard	45 642		43 795		44 857	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	79 182	46 778	93 002	35 000	51 733	44 019
15	MILITAIRE	P. Morard	316		882		98	
16	PROTECTION CIVILE	P. Morard	6 438		7 639		4 656	
	Excédents de charge ou de produit			84 799		110 317		57 325
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	R. Grivel	2 523 532	135 271	2 578 838	117 700	2 450 737	123 840
20	ECOLE ENFANTINE		152 872		159 887		145 292	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1 592 066	3 950	1 630 986	4 000	1 547 127	19 250
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		150 916	131 321	139 600	113 700	131 156	102 367
22	ECOLEES SPECIALISEES		301 705		308 062		290 260	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		41 239		47 000		37 669	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		284 734		293 303		299 232	2 223
	Excédents de charge ou de produit			2 388 261		2 461 138		2 326 897
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	V. Fragnière Charrière	318 092	14 374	317 947	17 000	332 955	15 928
30	CULTURE		76 476		78 197		67 056	
34	SPORTS		240 346	14 374	234 450	17 000	260 493	15 928
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		700		2 000			
39	CULTE, EGLISE		570		3 300		5 406	
	Excédents de charge ou de produit			303 718		300 947		317 027
4	SANTE/ P. Morard	P. Morard	594 345	4 536	598 270	5 000	580 498	3 481
40	HOPITAUX		16 010		17 227		31 955	
41	HOMES MEDICALISES		460 667		461 934		457 009	
44	SOINS AMBULATOIRES		110 878		110 878		86 257	
45	PROPHYLAxie		539		1 000		1 006	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		6 048	4 536	7 000	5 000	4 067	3 481
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		203		230		203	
	Excédents de charge ou de produit			589 809		593 270		577 016
5	AFFAIRES SOCIALES	P. Morard	1 090 590	1 766	1 093 527	1 600	1 034 903	4 894
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1 766		1 600		1 744
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	R. Grivel	27 729		31 500		25 324	-2 136
55	INVALIDITE		518 111		503 876		496 700	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS				2 100		1 216	
57	PERSONNES 3EME AGE		18 742		24 800		24 190	5 285
58	AIDE SOCIALE		526 009		531 252		487 473	
	Excédents de charge ou de produit			1 088 825		1 091 927		1 030 009
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	V. Fragnière Charrière	558 792	63 915	587 015	56 000	528 143	78 907
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		464 236	63 915	490 272	56 000	436 970	78 907
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		13 837		14 117		12 886	
65	TRAFIC REGIONAL		80 719		82 626		78 287	
	Excédents de charge ou de produit			494 876		531 015		449 236

Comptes 2021 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 049 068	985 746	904 051	788 784	992 658	873 077
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	M.-O. Seydoux	269 832	269 832	266 915	240 200	270 214	270 214
71	PROTECTION DES EAUX	M.-O. Seydoux	458 391	458 391	353 184	353 184	373 691	373 691
72	ORDURES MENAGERES	C. Tornare	229 072	195 726	213 114	173 400	261 847	198 542
74	CIMETIERE	P. Morard	4 094	5 000	2 522		1 419	2 100
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	O. Oberson	43 098	1 404	24 249	2 000	42 417	
78	PROTECTION DE LA NATURE	G. Barras	3 022	641	5 000		1 060	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	G. Barras	41 559	54 751	39 067	20 000	42 010	28 531
	Excédents de charge ou de produit			63 322		115 267		119 581

8	ECONOMIE		220 688	66 654	180 196	32 067	198 060	67 599
80	AGRICULTURE	P. Morard	280		700		250	
801	ALPAGE (exploitation)	P. Morard	28 690	20 625	13 550	24 500	13 132	22 037
81	FORETS	O. Oberson	8 658	8 658	7 567	7 567	14 322	14 322
83	TOURISME	G. Barras	183 061	37 372	158 379		170 356	31 240
	Excédents de charge ou de produit			154 034		148 129		130 461

9	FINANCES ET IMPOTS	R.Grivel	2 005 221	7 906 425	1 183 938	6 925 710	1 857 803	7 536 819
90	IMPOTS		64 702	6 654 477	52 000	5 629 892	42 307	6 183 636
930	PEREQUATION FINANCIERE			111 820		111 820		164 311
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		499 970	500 061	539 694	544 369	509 122	507 604
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	45 879	27 209	30 345	19 800	19 777	20 920
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	31 735	10 700	25 500	10 700	17 238	10 550
9421	ECOLE Y.C.BA.T.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	206 477	240 802	180 179	217 179	185 214	221 534
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	244 468	259 556	228 251	256 000	252 785	262 017
944	PARCHETS	P. Morard	7 885	40 407	8 700	40 000	3 996	40 407
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	101 943	101 255	70 569	95 200	87 292	103 038
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	16 504	1 250	8 700	750	7 690	750
99	POSTES NON VENTILABLES	R. Grivel	785 658	-41 112	40 000		732 385	22 052
	Excédents de charge ou de produit		5 901 203		5 741 772		5 679 015	

Récapitulation

			Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			9 228 409	9 264 100	8 325 995	8 017 361	8 766 524	8 785 176
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	736 503	38 635	736 896	38 500	689 425	36 613
1	ORDRE PUBLIC		131 577	46 778	145 317	35 000	101 344	44 019
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	R. Grivel	2 523 532	135 271	2 578 838	117 700	2 450 737	123 840
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	V. Fragnière Charrière	318 092	14 374	317 947	17 000	332 955	15 928
4	SANTE	P. Morard	594 345	4 536	598 270	5 000	580 498	3 481
5	AFFAIRES SOCIALES	P. Morard	1 090 590	1 766	1 093 527	1 600	1 034 903	4 894
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	V. Fragnière Charrière	558 792	63 915	587 015	56 000	528 143	78 907
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 049 068	985 746	904 051	788 784	992 658	873 077
8	ECONOMIE		220 688	66 654	180 196	32 067	198 060	67 599
9	FINANCES ET IMPOTS	R. Grivel	2 005 221	7 906 425	1 183 938	6 925 710	1 857 803	7 536 819
	Résultat		35 691			308 634	18 652	

Comptes 2021 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tornare	19 544		300 000		5 811	
02	ADMINISTRATION GENERALE	19 544		300 000		5 811	
	Excédents de charge ou de produits		19 544		300 000		5 811
1	ORDRE PUBLIC	141 293		100 000	53 000	32 648	
15	MILITAIRE P. Morard	141 293		100 000	53 000	32 648	
	Excédents de charge ou de produits		141 293		47 000		32 648
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS V. Fragnière Char	28 204		90 000			
34	SPORTS	28 204		40 000			
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES			50 000			
	Excédents de charge ou de produits		28 204		90 000		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS V. Fragnière Char	372 348		1 490 000		485 102	24 904
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	372 348		1 490 000		485 102	24 904
	Excédents de charge ou de produits		372 348		1 490 000		460 198
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	758 696	144 513	1 095 000	70 000	757 585	118 034
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU M.-O. Seydot	513 011	48 842	510 000	50 000	415 135	29 368
71	PROTECTION DES EAUX M.-O. Seydot	220 544	72 916	520 000	20 000	128 237	55 385
72	ORDURES MENAGERES C. Tornare	6 973		10 000		20 483	
74	CIMETIERE P. Morard			35 000		63 488	
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS O. Oberson		22 755			68 832	33 280
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE G. Barras	18 168		20 000		61 411	
	Excédents de charge ou de produits		614 183		1 025 000		639 551
8	ECONOMIE			20 000		499 995	290 738
81	FORETS / O. Oberson O. Oberson					484 995	290 738
83	TOURISME / G. Barras G. Barras			20 000		15 000	
	Excédents de charge ou de produits				20 000		209 257
9	FINANCES ET IMPOTS R. Grivel	672 510	1 848 082	1 235 000		577 381	1 924 845
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY O. Oberson	88 058		70 000			
9420	IMMEUBLES DIVERS O. Oberson	14 526		285 000		52 929	
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS O. Oberson	425 413		730 000		90 776	
944	PARCHETS P. Morard			150 000			
99	POSTES NON VENTILABLES R. Grivel	144 513	1 848 082			433 675	1 924 845
	Excédents de charge ou de produits	1 175 572			1 235 000	1 347 464	

Récapitulation		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		1 992 596	1 992 596	4 330 000	123 000	2 358 521	2 358 521
0	ADMINISTRATION C. Tornare	19 544		300 000		5 811	
1	ORDRE PUBLIC	141 293		100 000	53 000	32 648	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS V. Fragnière Charrière	28 204		90 000			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS V. Fragnière Charrière	372 348		1 490 000		485 102	24 904
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	758 696	144 513	1 095 000	70 000	757 585	118 034
8	ECONOMIE			20 000		499 995	290 738
9	FINANCES ET IMPOTS R. Grivel	672 511	1 848 082	1 235 000		577 381	1 924 845
	Excédents de charge ou de produits				4 207 000		

Comptes 2021 - Bilan

BILAN		2021		2020	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2 736 006		2 075 650	
11	DEBITEURS	-2 529 279		2 777 313	
12	PLACEMENTS	3 728 977		4 586 497	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	5 035 925		37 495	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6 488 419		5 310 063	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTES	7 500		10 000	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		422 440		618 005
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		9 076 000		8 051 500
23	ENGAGEMENT ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES		53 209		
24	PROVISIONS		540 000		540 000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		137 727		261 988
28	RESERVES		1 207 037		1 330 080
29	FORTUNE		4 031 136		3 995 446
TOTAUX DU BILAN		15 467 549	15 467 549	14 797 018	14 797 018

Commentaires et détails des comptes de fonctionnement 2021

Les commentaires décrits dans les comptes 2021 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre Commune au 31.12.2021 est de **1928** personnes, soit 13 de moins qu'en 2020. En revanche, la population légale 2020 prise en compte pour les pots communs est de **1951** personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-).

L'exercice 2021 se boucle avec un bénéfice de Fr. 785'690.66 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 750'000.-

Le résultat 2021 est supérieur à 2020 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 54'000.-

Cet exercice est qualifié à nouveau de très bon par le Conseil communal, dont voici dans les grandes lignes les montants qui nous donnent ce bénéfice.

- **Compte 90 Impôts** : augmentation des revenus de Fr. 1'025'000.- par rapport au budget.
- **Compte 99 Postes non ventilables** : Création compte entité particulière Fr. 53'000.-

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus. Le total des charges pour notre Commune est de Fr. 9'228'000.-, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires, (-760'000.- / -750'000.-) qui nous donnent la charge réelle de **Fr. 7'718'000.-** en augmentation de Fr. 457'000.- par rapport aux comptes 2020.

(Ce qui correspond à environ Fr. 4'000.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'601'000.-	soit 46.66 %
Cantoniales	Fr. 2'085'000.-	soit 27.01 %
Associations de communes	Fr. 2'032'000.-	soit 26.33 %

Détail des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 750'000.-** :

- Immeuble Avry - Rte de l'Eglise 11-13-15 - Fr. 750'000.- *(valeur bilan 2021 Fr. 1'947'000.-)*

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 35'690.66

Chapitre 0 : Administration générale

Traitement et jetons du conseil communal :	Fr. 102'000.- <i>(compte 2020 Fr. 127'000.-)</i>
Traitement du personnel administratif :	Fr. 342'000.- <i>(compte 2020 Fr. 300'000.-)</i>

Chapitre 1 : Ordre public

Participation au centre de Secours :	Fr. 58'000.-
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 41'000.- <i>(compte 2020 Fr. 39'000.-)</i>

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines :	Fr. 147'000.- <i>(soit 50%, solde canton)</i>
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires :	Fr. 594'000.- <i>(soit 50%, solde canton)</i>
Transports scolaires par les TPF :	Fr. 200'000.- <i>(comptes 2020 Fr. 165'000.-)</i>
Participation à l'école secondaire :	Fr. 644'000.- <i>(association de communes)</i>
Participation à l'école secondaire, intérêts et amort. :	Fr. 102'000.- <i>(association de communes)</i>
Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire :	Fr. 84'000.- <i>(comptes 2020 Fr. 76'000.-)</i>
Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans :	Fr. 20'100.- <i>(Fr. 300.- par année)</i>
Traitement du personnel de conciergerie école :	Fr. 57'000.- <i>(comptes 2020 Fr. 52'000.-)</i>

Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr.	49'000.- (comptes 2020 Fr. 42'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers :	Fr.	20'000.- (idem 2020)
Dons aux sociétés sportives :	Fr.	25'000.- (comptes 2020 Fr. 22'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisés :	Fr.	127'000.- (comptes 2020 Fr. 111'000.-)
Soins et aide familiale :	Fr.	91'000.- (comptes 2020 Fr. 77'000.-)

Chapitre 5 : Affaires Sociales

Participation au service social la Gruyère :	Fr.	257'000.- (comptes 2020 Fr. 226'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr.	205'000.- (comptes 2020 Fr. 195'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2 EPT :	Fr.	170'000.- (idem 2020)
Heures et machine de déneigement :	Fr.	54'000.- (comptes 2020 Fr. 18'000.-)
Déblaiement, salage et protection hivernale :	Fr.	54'000.- (comptes 2020 Fr. 41'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr.	81'000.- (comptes 2020 Fr. 78'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Attribution à la réserve des eaux claires :	Fr.	5'000.- (réserve bilan 2021 Fr. 44'000.-)
Location compteurs et abonnements :	Fr.	104'000.- (comptes 2020 Fr. 102'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr.	139'000.- (comptes 2020 Fr. 134'000.-)
Achat d'eau :	Fr.	16'000.- (comptes 2020 Fr. 27'000.-)
Entretien et rénovations des installations :	Fr.	89'000.- (comptes 2020 Fr. 60'000.-)
Participation à l'ACAPE :	Fr.	49'000.- (comptes 2020 Fr. 44'000.-)
Prestations du fontainier :	Fr.	48'000.- (comptes 2020 Fr. 25'000.-)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	344'000.- (comptes 2020 Fr. 366'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr.	189'000.- (comptes 2020 Fr. 177'000.-)
Amortissement supplémentaire :	Fr.	148'000.- (réserve au bilan Fr. 437'000.-)

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 85 % limite du canton 70 %

Salaire surveillants :	Fr.	24'000.- (idem 2020)
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	175'000.- (comptes 2020 Fr. 183'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	85'000.- (idem 2020)
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	76'000.- (comptes 2020 Fr. 86'000.-)
Part. pesage containers privés :	Fr.	9'000.-

75 Correction eaux, endiguements

Curage dégraveur	Fr.	17'000.- (budget Fr. 4'000.-)
------------------	-----	-------------------------------

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	54'000.- (comptes 2020 Fr. 28'000.-)
---	-----	--------------------------------------

Chapitre 8 : Economie**801 Alpage**

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr.	9'000.- (Fr.- 2.- par jour)
Subvention fédérale estivage :	Fr.	11'000.-
Frais d'entretien, réfection toiture et plancher gîte, drainage :	Fr.	20'000.-

81 Forêts

Entretien cabane, arrivée d'air creux du feu :	Fr.	8'000.-
Prélèvement sur fonds des forêts :	Fr.	8'000.- (réserve au bilan Fr. 55'000.-)

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics :	Fr.	37'000.- (compte 2020 Fr. 36'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	14'000.- (idem 2020)
Contribution ARG :	Fr.	43'000.- (compte 2020 Fr. 40'000.-)
Contribution Sports en Gruyère :	Fr.	27'000.- (compte 2020 Fr. 23'000.-)

Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry) :	Fr.	17'000.- (y.c. dédom. aux agriculteurs)
Recettes parking rives du lac :	Fr.	13'000.- (Fr. 5.-/jour ou macaron)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques :	Fr.	4'867'000.- (augmentation Fr. 246'000.-)
Produit des impôts personnes morales :	Fr.	147'000.- (augmentation Fr. 28'000.-)
Contributions immobilières :	Fr.	580'000.- (diminution Fr. 10'000.-)
Impôt à la source :	Fr.	97'000.- (augmentation Fr. 17'000.-)
Impôt sur les gains immobiliers et les mutations immob. :	Fr.	576'000.- (augmentation Fr. 160'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr.	175'000.- (augmentation Fr. 24'000.-)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr.	140'000.- (reçu du canton)
Intérêts des dettes :	Fr.	55'000.- (comptes 2020 Fr. 61'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr.	439'000.- (comptes 2020 Fr. 443'000.-)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Goudronnage place devant les moloks Le Bry	Fr.	24'000.-
--	-----	----------

Robin Grivel

Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois

Message aux communes

1. Introduction

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) qui est entrée partiellement en vigueur le 1^{er} juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets le 1^{er} janvier 2023.

Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (**dimension opérationnelle**) : Conformément à l'art. 6 LDIS, c'est la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) qui est « l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg ».
- Gouvernance politique et administrative (**dimension administrative**) : Conformément à l'art. 14 al. 1 LDIS, ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

2. Bases de départ

Selon l'art. 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle, cette dernière étant arrêtée par la CDIS.

Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes. En d'autres termes, peu importe l'association de communes (càd. que les districts du Sud forment une association de communes ou trois associations de communes avec un grand ou un petit budget), les bases de départ sont définies, et il convient d'en prendre acte.

Selon la carte opérationnelle, les bases de départ retenues dans les trois districts du Sud sont les suivantes :

<u>Gruyère</u>	<u>Glâne</u>	<u>Veveyse</u>
Bulle / Broc / Val-de-Charmey / Vaulruz / Grandvillard / Jaun / La Roche / Marsens	Romont / Villorsonnens / Rue	Châtel-St-Denis / Granges (Veveyse) / La Verrerie

3. Structure administrative

3.1 Attributions des associations de communes

A teneur de l'art. 14 al. 2 LDIS, les associations de communes exercent notamment les attributions suivantes :

- assurer la mise en œuvre et le respect des objectifs de performance ;
- exploiter et organiser les bases de départ de leur périmètre ainsi que veiller à leur dotation humaine, à la disponibilité des locaux et à l'entretien du matériel ;
- veiller à ce que les bases de départ qui leur sont rattachées soient en tout temps aptes à l'engagement et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;

- d) assumer la formation régionale au sein de leur bataillon ;
- e) conclure les assurances nécessaires pour leur personnel, les sapeurs-pompiers ainsi que les civils requis au sens de l'article 28, notamment contre les conséquences d'accidents survenus ou de maladies contractées lors d'exercice et d'intervention ;
- f) contribuer financièrement à la défense incendie et aux secours conformément à l'article 34 ;
- g) assumer les charges liées à l'intervention conformément aux articles 38 à 40 LDIS.

3.2 Association pour les districts du Sud

Se fondant sur le préavis de la Conférence des Préfets et de la CDIS, le Conseil d'Etat a approuvé le découpage institutionnel proposé, à savoir, pour les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, le fonctionnement des sapeurs-pompiers par le biais d'une seule association de communes.

Sur cette base, les Préfets du Sud ont mis sur pied plusieurs groupe de travail dont les missions principales ont été d'analyser et établir des premières propositions de fonctionnement de l'association. A l'issue des séances des groupes de travail précités, la solution proposée a consisté à réunir les ambulances et les pompiers au sein d'une même association. Cette manière de faire a en effet l'avantage de réunir en une seule entité les feux bleus pompiers et ambulances, ce qui amène une vision d'ensemble de ces prérogatives ainsi que des synergies tant du point de vue administratif que pour le commandement, le matériel, etc.

Afin de concrétiser cette vision, les statuts de l'association des ambulances Sud fribourgeois ont été modifiées. Ces modifications ont été discutées et approuvées lors de l'assemblée des délégués de l'association des ambulances Sud fribourgeois le 24 février 2022. Les chapitres qui suivent présentent les résultats des réflexions, en particulier les modifications des statuts proposés.

4. Modifications des statuts

4.1 Généralités

Les statuts modifiés sont annexés au présent message. Pour une vision exhaustive, il convient dès lors d'en prendre connaissance. La chapitre 4 du présent document présente les modifications statutaires importantes proposées.

Il convient tout d'abord de relever que l'association « Ambulances Sud Fribourgeois » est dénommée, selon les nouveaux statuts, « Secours Sud fribourgeois » (art. 2). Par conséquent, outre le fait d'assumer les missions relatives à l'exploitation d'un service d'ambulances, les nouveaux statuts prévoient un nouveau but, à savoir celui d'organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours (art. 3).

Le siège de l'Association est situé à la Préfecture correspondant au Président de l'Assemblée des délégués (art. 4). Le choix du siège ne coïncide pas avec l'emplacement de l'administration, qui est une décision opérationnelle que devra prendre le comité exécutif.

4.2 Gouvernance politique

La gouvernance politique proposée est la suivante :

	<u>Statuts des ambulances Sud Fribourgeois</u>	<u>Nouveaux statuts des Secours Sud fribourgeois</u>
<u>Assemblée des délégués</u>	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> - 500 habitants = 1 voix - Chaque commune possède au minimum 1 voix	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> - 500 habitants = 1 voix - Chaque commune possède au minimum 1 voix
	<i>Délibérations (art. 11) :</i> - Décisions prises à la majorité absolue des voix	<i>Délibérations (art. 12) :</i> - Décisions sont prises aux deux-tiers des voix - Elections selon la loi sur les communes
<u>Comité de direction</u>	<i>Composition (art. 12) :</i> - Un représentant par district qui exerce en même temps une fonction dans un organe du réseau santé respectif - Un membre d'un exécutif communal - Un préfet - Le Directeur (avec voix consultative) - Le Secrétaire	<i>Composition (art. 13) :</i> - Un Préfet - Quatre représentants politiques par districts. En principe, il s'agit de Conseiller communaux, dont un par district étant un conseiller communal du chef-lieu.
<u>Commission financière</u>	<i>Composition (art. 19a) :</i> - 5 membres	<i>Composition (art. 19) :</i> - Au minimum de cinq membres, dont au moins un par district

4.3 Obligation de servir et taxe d'exemption

A teneur de l'art. 23 des nouveaux statuts, les personnes âgées de 18 à 40 ans sont astreintes à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers.

En outre, les personnes astreintes et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle (art. 24 al. 1). Ce principe jouit de certaines exceptions qui disposent que certaines personnes sont dispensées de servir et exonérées du paiement de la taxe (art. 24 al. 2). A noter également que les personnes âgées de 18 à 20 ans sont exonérées de la taxe d'exemption annuelle (art. 24 al. 3). Il est important de préciser que les exemptions choisies se fondent principalement sur le modèle de règlement-type, ce afin de faciliter au maximum la taxation.

Enfin, il est relevé que le montant exact de la taxe doit être défini dans un règlement adopté par l'assemblée des délégués. Les statuts ne prévoient en effet qu'une fourchette de prix, à savoir de 0.- à 200.- (art. 24 al. 4).

5. Questions développées

Lors de l'assemblée des délégués ayant conduit à l'approbation de la modification des statuts, de nombreuses questions ont été posées par les délégués des communes. Certaines de ces questions sont exposées ci-dessous avec leurs réponses respectives selon connaissances au mois de mars 2022.

Quelle entité s'occupe de la mise en place de la nouvelle organisation administrative ?

L'association « Ambulances Sud Fribourgeois » existe déjà, avec un comité exécutif. Les nouveaux statuts proposent d'y ajouter une mission, à savoir celle de la mise en œuvre de la défense incendie et des secours. Pour ce faire, une commission dénommée « nouvelle structure » a été désignée au sein de l'association des Ambulances Sud fribourgeois. C'est cette commission, composée de 12 élus communaux et 1 Préfet, qui prendra les décisions relatives à la nouvelle mission à venir. Cette commission est appelée à devenir le comité exécutif de l'association dès le 1^{er} janvier 2023.

Pourquoi aller si vite ? Pourquoi ne pas attendre de connaître un budget définitif pour adopter les statuts ?

La loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) fonctionne actuellement sous un régime transitoire, ce dernier courant jusqu'au 31 décembre 2022 selon décision du Conseil d'Etat. Par conséquent, d'ici-là, les communes doivent se regrouper en associations de communes pour remplir les missions en matière de protection incendie et secours. Ce délai est ambitieux.

Les communes du sud rencontrent la difficulté supplémentaire que toutes les communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse sont regroupées. Ceci représente une surface de près de 50% de celle du canton ainsi que plus de 100'000 habitants. Le travail est dès lors colossal.

Les communes du Sud ont l'obligation de se regrouper pour remplir leurs missions en lien avec la défense incendie et les secours. **Les statuts consistent dès lors à prendre acte de cette réalité.** En outre, la rédaction de ces statuts a été facilitée dès lors qu'il s'agit de modification de statuts existants. En résumé, les enjeux de la révision concernent avant tout les décisions qui seront prises et qui concerneront l'opérationnel. L'approbation des statuts a permis de passer la première étape afin de pouvoir se concentrer sereinement sur la suite des réflexions.

Quel sera l'effectif des bases de départ et quelle est la stratégie de l'association par rapport aux bases de départ ?

Les bases de départ sont délimitées en fonction des risques par le biais d'une carte opérationnelle décidée par la CDIS. L'association de communes n'a pas de marge de manœuvre par rapport au choix des bases de départ retenues. L'effectif des bases de départ doit être déterminé, en particulier, en fonction du choix des sapeurs-pompier. Aussi, des discussions sont en cours et ces points doivent impérativement être précisés par la Commission « nouvelle structure ».

Est-ce que l'association doit devenir propriétaire des bases de départ ?

Actuellement, les bases de départ retenues sont propriété des communes. Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2023, l'Association Secours sud fribourgeois devra louer ses bases de départ aux communes concernées. Pour ce faire, dans un premier temps, les critères concernant la détermination du prix de location doivent être définis par la commission nouvelle structure. Une fois que ceci sera effectué, des contrats devront être signés.

A l'avenir, il est possible que l'association rachète les bases de départ. Néanmoins, cela devra être faire l'objet d'une décision de l'association, respectivement de l'assemblée des délégués, cas échéant de la population en cas de référendum.

Pourquoi proposer que les décisions de l'assemblée des délégués soit prise aux deux-tiers des voix (art. 12) ?

Cette variante permet que les communes du district de la Gruyère ne peuvent pas imposer une décision aux communes des deux autres districts et que les communes des districts de la Glâne et de la Veveyse ne peuvent pas imposer une décision aux communes de la Gruyère. En outre, ce système avait donné satisfaction dans le cadre de l'association relative à l'hôpital sud fribourgeois. En résumé, la proposition semble être le meilleur compromis possible.

En ce qui concerne l'art. 23, est-il possible de prolonger l'âge de l'obligation de servir ?

Il convient de distinguer la notion d'obligation de servir au sens de l'art. 23 de la notion d'âge limite pour exercer en tant que sapeur-pompier. La notion d'obligation de servir (art. 23) est à mettre en lien avec la taxe d'exemption et permet de définir le cercle des contribuables de cette taxe. La notion d'âge limite pour exercer en tant que sapeur-pompier doit être, cas échéant, définie dans un règlement organique.

Ceci étant précisé, pour répondre à la question, l'art. 29 al. 1 LDIS dispose que les associations peuvent astreindre les personnes domiciliées sur leur territoire, âgées entre 18 et 40 ans, à s'incorporer dans un bataillon de sapeurs-pompier. Il est possible de prolonger cette limite à 50 ans en cas de nécessité uniquement. Néanmoins, nous ne voyons pas de cas de nécessité en l'espèce, car cette question concerne le cercle des personnes soumises à la taxe.

Est-il possible de prévoir la liste des exonérations dans un règlement ad-hoc plutôt que dans les statuts de l'association ?

L'art. 30 al. 3 LDIS dispose ce qui suit : « L'assiette et le montant de la taxe ainsi que les catégories de personnes qui peuvent en être exemptées sont déterminées dans les statuts des associations de communes ». Par conséquent, il n'est pas possible de prévoir la liste des exonérations dans un règlement ad-hoc.

6. **Suite**

Nous invitons les organes législatifs des communes à accepter la modification proposée des statuts.

La commission « nouvelle structure » doit désormais décider des éléments concrets. Elle doit en particulier effectuer les tâches suivantes :

- mettre sur pied la nouvelle organisation de l'association, en particulier établir un organigramme, des cahiers des charges et définir le lieu de travail de l'administration ;
- définir le nombre d'EPT ;
- engager l'administrateur et le personnel ;
- définir les prix de location des bases de départ et établir des contrats à ce propos ;
- informer les communes des réflexions et décisions ;
- etc.

Toutes ces décisions permettront de proposer un budget 2023 lors de l'assemblée d'automne 2022.

Pour toutes questions complémentaires, les soussignés restent à disposition. Nous vous prions de croire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Vincent Bosson
Préfet de la Gruyère

Willy Schorderet
Préfet de la Glâne

François Genoud
Préfet de la Veveyse

Les statuts sont à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site internet de la Commune

Informations communales

Déchetterie, Le Bry

Le Conseil communal a décidé les mesures suivantes :

- Les sacs officiels rouges doivent être déposés dans les Moloks à l'entrée de la déchetterie du Bry ou dans les autres Moloks de la Commune.
- Compte tenu de la fréquentation de la déchetterie, les horaires ont été adaptés et seront désormais les suivants, **toute l'année et à compter du 1^{er} mai 2022** :
 - **Mercredi : de 18h00 à 20h00**
 - **Samedi : de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
 - **L'horaire du lundi soir est dès lors supprimé !**
- Le ramassage et la récupération des objets posés en déchetterie sont en principe interdits, sous réserve de l'accord d'un des surveillants.

Auberge St-Pierre, Le Bry

Le Conseil communal vous informe que bâtiment a été acheté en date du 1^{er} mars 2022. Un délai de 4 mois a été octroyé à Mme et M. Ettlin pour libérer les lieux. Différentes visites avec des personnes intéressées sont prévues dans le courant du mois d'avril.

Des offres sont en cours pour l'estimation des coûts d'une rénovation modeste ou complète. Un budget complémentaire sera dès lors soumis à l'assemblée communale à une date ultérieure.

Permis de construire – procédure simplifiée

Le Conseil communal vous informe qu'à partir **du 1^{er} septembre 2022**, toutes les demandes de permis de construire relevant de la procédure simplifiée ne seront plus dispensées de l'enquête publique. Les projets seront insérés dans la Feuille officielle, sur le site internet de la Commune et aux piliers publics. Il n'y aura plus d'avis aux voisins par courrier recommandé.



Ramassage des déjections canines

Nous vous rappelons qu'il incombe à tout propriétaire de chien de ramasser les déjections de son animal. Les sacs à crottes peuvent être évacués dans les toutes les poubelles publiques. Surtout ne les oubliez pas au bord du chemin.

Merci de penser à la faune et la flore, aux cultures, aux animaux de rente, aux agriculteurs, aux enfants, aux promeneurs et autres.

Règlement communal : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/admin/legislation/>



Un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé au nettoyage des rives du lac et qui ont retroussé leurs manches pour évacuer toutes sortes de déchets, tels que du verre, des pneus, des épaves de bateaux, etc.

Bravo à tous pour votre efficacité !

Postes mis au concours

Afin de compléter l'équipe de la déchetterie, nous recherchons à partir du mois de septembre 2022 de nouveaux

Surveillants - auxiliaires H/F

Les personnes intéressées par ce travail accessoire peuvent adresser une offre de service accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **d'ici au 20 mai 2022.**

Afin de seconder le personnel de l'édilité durant les vacances d'été 2022, le Conseil communal recherche

un/une étudiant/e

Profil requis :

- Permis de conduire (min. cat. B) et permis de remorque
- Bonne condition physique

Les personnes intéressées par ce travail d'été peuvent adresser une offre de service accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **d'ici au 20 mai 2022.**

Seniors

Le canton de Fribourg vient de mettre en place un nouveau programme de soutien aux personnes âgées : **Qualidomum**, une ergothérapeute est à disposition pour proposer des solutions concrètes d'aménagement du logement.

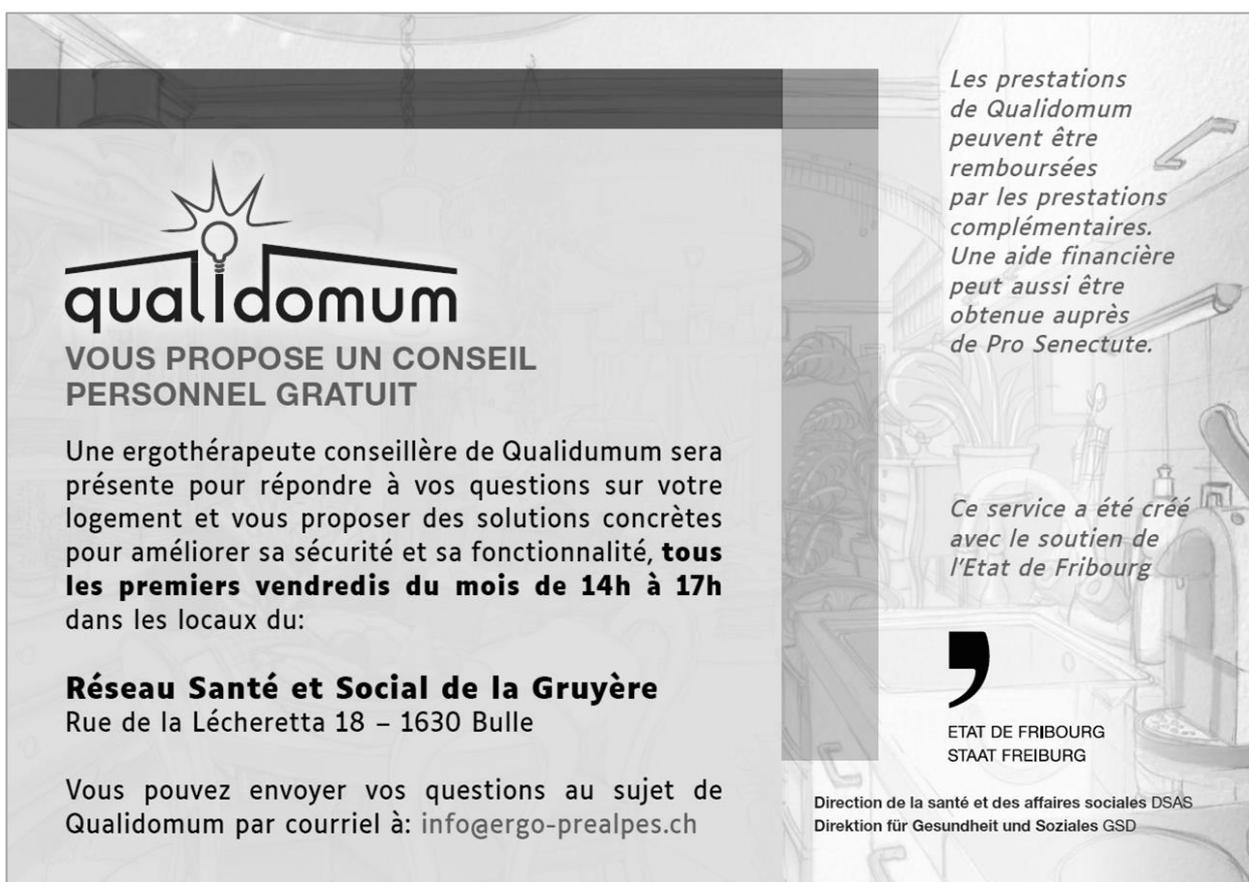
Habiter de manière plus sûre et plus pratique à un âge avancé : faites-vous conseiller !



- *Votre logement vous pose des problèmes du fait de votre âge ou de votre handicap ?*
- *Vous aimeriez savoir comment rendre votre logement plus sûr et plus pratique ?*
- *Vos parents âgés souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et vous aimeriez les soutenir dans cette démarche ?*
- *Vous êtes locataire ou propriétaire et souhaitez mener une réflexion à long terme sur votre logement ?*



qualidomum
POUR UN LOGEMENT PLUS SÛR
ET PLUS PRATIQUE




qualidomum
VOUS PROPOSE UN CONSEIL
PERSONNEL GRATUIT

Une ergothérapeute conseillère de Qualidomum sera présente pour répondre à vos questions sur votre logement et vous proposer des solutions concrètes pour améliorer sa sécurité et sa fonctionnalité, **tous les premiers vendredis du mois de 14h à 17h** dans les locaux du:

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Rue de la Lécheretta 18 - 1630 Bulle

Vous pouvez envoyer vos questions au sujet de Qualidomum par courriel à: info@ergo-prealpes.ch

Les prestations de Qualidomum peuvent être remboursées par les prestations complémentaires. Une aide financière peut aussi être obtenue auprès de Pro Senectute.

Ce service a été créé avec le soutien de l'Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Programmes d'interventions en forêts protectrices

Quand la forêt protège.

Qui nous fait grâce de ses charmes au gré des saisons, nous fournit une ressource naturelle durable ou se fait l'hôte de la précieuse richesse du vivant ? Vous l'avez deviné, c'est bien de la forêt dont il s'agit. Mais attention ! N'allons pas la froisser. Car ce serait faire offense à cet écosystème prodigieux que d'en limiter les qualités à si peu tant la diversité des services qu'il offre est importante. En effet, la forêt nous procure bien plus encore et ces quelques lignes ne suffiraient à faire le tour de toutes les prestations qu'elle met gratuitement au service de notre société.

On parle ainsi, à juste titre, de la forêt en tant qu'espace multifonctionnel. La gestion forestière suisse a décidé d'y voir un peu plus clair en regroupant ces multiples prestations. L'exploitation pérenne du bois, en tant que matière première renouvelable de qualité, constitue la fonction de production. L'ensemble des loisirs et des activités ayant lieu sous le couvert des futaies ainsi que la biodiversité qui y trouve refuge représentent pour leur part la fonction sociale. Et quand la forêt protège contre les dangers naturels, il s'agit de la fonction de protection. Car dans bien des cas, cet écosystème constitue une barrière efficace capable d'empêcher la formation d'avalanches, de processus torrentiels ou les chutes de pierres menaçant quotidiennement nos infrastructures. La Gruyère compte ainsi une part importante de forêts protectrices reconnues par le canton et la Confédération. Cependant, la forêt évolue et sans entretien, difficile voire impossible d'en assurer durablement l'effet protecteur.

C'est dans ce cadre que le Service des forêts et de la nature a mis en place des programmes d'interventions en forêts protectrices. Ces conventions, établies pour une durée de quatre ans, contribuent à l'entretien des forêts à fonction protectrice contre les dangers naturels, au travers de mesures sylvicoles ciblées. De 2022 à 2025, les forêts protectrices du district disposeront de nouveaux programmes d'interventions portant sur plus de 650 hectares de surfaces boisés pour un budget estimé à 7.4 millions de francs. Grâce au financement conjoint de la Confédération et du canton, les coûts des travaux d'exploitation seront subventionnés afin d'en garantir l'entière réalisation. Dans le triage 3.1 Berra Gibloux, dont fait partie la Commune de Pont-en-Ogoz, 170 hectares de futaies bénéficieront de ces mesures.

Dès 2022, des interventions seront visibles : coupes de bois, débardage par câble-grue, bois laissés au sol, soins aux jeunes peuplements, etc. Dans certains cas, le recours à un hélicoptère sera nécessaire afin de sortir les bois abattus au cours de ces travaux. Cette mesure est appliquée dans les situations où d'autres méthodes ne peuvent être envisagées en raison de conditions d'exploitation particulièrement difficiles et exigeantes. Il est alors possible de récolter des bois de très haute valeur, d'assurer la sécurité ou encore de créer des trouées de taille optimale pour le rajeunissement dans des zones qui n'étaient pas accessibles jusqu'alors.

Dans l'ensemble, les prochains travaux forestiers effectués dans le cadre des programmes d'interventions amélioreront les caractéristiques des peuplements. Ils contribueront par exemple à favoriser la biodiversité grâce au maintien du bois mort, aux bois ou aux rémanents de coupes laissés sur place. Ils permettront également d'amener suffisamment de lumière sous le couvert forestier afin d'aider la forêt à se régénérer naturellement. Et finalement, ces mesures contribueront au maintien de l'un des rôles prépondérants de l'écosystème forestier : quand la forêt protège.

Igor Gachet, ing. for., stagiaire au 3e arrdt.

Personnes de contact :

Corporation Berra Gibloux : Alexandre Magnin et Patrick Ecoffey, gardes forestiers berra@berra-gibloux.ch

3^{ème} arrondissement forestier : Fabrice Wicht, garde forestier adjoint fabrice.wicht@fr.ch

Communications des associations et sociétés locales

Venez nombreux au concert annuel
des Giblotins
de Pont-en-Ogoz



Le vendredi 24 juin 2022 à 20H00



A l'église d'Avry-devant-Pont



SOCIÉTÉ DE TIR 'L'ARBALETTE' - LE BRY

SEANCES TIR OBLIGATOIRE 2022

Jeudi 28 avril 2022 de 18h30 à 20h00
Stand de tir de Le Bry

Jeudi 18 août 2022 de 18h30 à 20h00
Stand de tir de Le Bry

Dernière remise de feuille de stand à 19h40 !

Les astreints se muniront à cette occasion des effets suivants :

- Arme personnelle
- Protection de l'ouïe
- Feuille PISA
- Livret de performances militaires
- Livret de service
- Pièce d'identité

Bienvenue à tous



12^{ème} Marché de Printemps

Samedi 7 mai 2022
de 9h00 à 17h00

Place de l'école de Gumefens

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter!
arny.maradan@msn.com 079/377.92.43

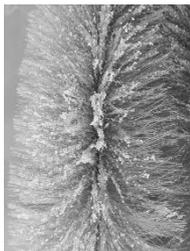
Stands • Animations

Boissons • Restauration • Glaces

SOCIÉTÉ DE PÊCHE



Basse-Gruyère
Route de Redon 4
1644 Avry-devant-Pont



La société de pêche de la Basse-Gruyère participe activement au maintien de notre faune piscicole lacustre. Comme l'année dernière, des frayères artificielles sont immergées dans le lac de la Gruyère pour permettre aux poissons de déposer leurs œufs. Certaines sont flottantes et visibles depuis la rive et d'autres sont déposées sur le fond à une profondeur de 4 à 6 m. Elles sont toutes retenues à la berge par une corde attachée à un point d'ancrage. Leur présence est signalée par un panneau didactique. Pour la survie des œufs de poissons, il est essentiel de ne pas tirer sur la corde et de laisser la frayère en place. Des membres de la société ajustent régulièrement les tapis synthétiques afin qu'ils se trouvent toujours à une profondeur adéquate. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet <https://spbg.ch/>, sous la rubrique « Activités ».



AVIS

www.bergibike.ch

La 10^{ème} édition de la Groupe E BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu **le dimanche 3 juillet 2022** et traversera votre Commune.

Les départs respectifs seront donnés dès 08h00 pour le grand parcours depuis Fribourg et dès 08h45 pour le petit parcours depuis Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.

Avec nos remerciements, le comité d'organisation



Le marché des producteurs est de retour en 2022 !

Pain, légumes Bio des jardins d'Ogoz, œufs, fromages, tommes de chèvre, viande, produits du terroir, planchettes du marché, présentations d'artisans et bien plus encore...

Réservez les samedis :

30 avril / 21 mai / 25 juin / 20 août / 17 septembre / 22 octobre

Les marchés se déroulent de **10h à 14h** dans la cour de l'école d'Avry-dt-Pont et le **20 août** de **10h à 16h** sur l'île d'Ogoz.

Possibilité de se restaurer sur place !

Le programme détaillé vous sera présenté prochainement sur des flyers distribués dans vos boîtes aux lettres.

Les artisans qui souhaiteraient tenir un stand lors d'un de nos marchés sont les bienvenus et peuvent nous contacter :

renseignements@marchedesproducteurs.ch

www.marchedesproducteurs.ch

Un peu de patois

Le korbé è le renâ chon de la Grevire

On renâ rôdâvè a l'achounâye :
 Tot'afriyindâ, chè tirè pri d'on vouârnyo.
 Chu chi vouârnyo, on korbé pyantâ chu on chinyon
 Chu chè dou pi dêrê
 Din chon bè, on brêtsekyô
 Ke l'avê robâ ne ché pâ yô
 Le vouêtè arouvâ.
 Le renâ le vouêtè è li di :
 « Avo, Mon Chèneyeu, sire dè Korbêre,
 Fâ bi vo vèrè
 Din vouthrè j'âyon dè pyonmè nèrè :
 Vo rèchinbyâdè a on inkourâ,
 Onko mi, a un notéro.
 Dè ti lè j'inyumâ vuthu, gouêrnâ, lodji,
 Vo j'ithè le premi, le pye bi, le pye malin...
 Che vo tsantâdè ache bin.»
 Chuu chin, le korbé chèka chè pyonmè,
 Chè drèthè chu chè patè dè dêrê,
 Arè chon bè, léchè kore cha mota,
 Lanthè ouna yithâye ke fâ brinâ le Molejon.
 Chu chin, le renâ yètè la mota, l'agothè è li fâ :
 « Ditè-vê, lè pâ dou krouyo, vo trintchidè to grâ.
 Kan no j'in rëfudrè dou paryè, on chè rapêlèrè.
 Mè vo pâyo vouthron grevire in mounèya.
 Vo chédè, kan on akuté hou dzin ke vo gabon,
 Chon pâ a vouitin avoui le bin dont'on vo prin.
 Kan on châ chi bin, l'è dza on bin robâ,
 L'è a chejin chon vo le rèprin. »
 Chu chin, le korbé, règrenyi, mô-kontin,
 Fèrmè po grantin
 Ke le kou ke vin,
 Farè pye tsô tyè vouè chon le rèprin.

Le corbeau et le renard sont de la Gruyère, selon Roro

Un renard rôdait en reniflant :
 Tout alléché se rapproche d'un sapin blanc.
 Sur ce sapin blanc, un corbeau planté sur une branche
 Sur ses deux pieds de derrière
 Dans son bec un petit fromage gras
 Qu'il avait volé je ne sais où
 Le regarde arriver.
 Le renard le regarde et lui dit :
 « Bonjour, Mon Seigneur, sire de Corbières,
 Il fait beau vous voir
 Dans vos habits de plumes noires :
 Vous ressemblez à un curé,
 Encore mieux, à un notaire.
 De tous les emplumés, habillés, nourris, logés,
 Vous êtes le premier, le plus beau, le plus malin...
 Si vous chantez aussi bien. »
 Sur ce, le corbeau secoue ses plumes,
 Se dresse sur ses pattes de derrière,
 Laisse courir sa meule (de fromage),
 Lance une youtsée qui fait trembler le Moléson.
 Sur ce, le renard chipe la meule, la goûte et lui fait :
 « Dites-voir, ce n'est pas du mauvais, vous tranchez tout gras.
 Lorsqu'il nous refaudra du pareil, on se rappellera.
 Moi, je vous paie votre gruyère en monnaie.
 Vous savez, lorsqu'on écoute ces gens qui vous vantent,
 Ils ne sont pas regardants avec le bien qu'on vous prend.
 Lorsqu'on sait que ce bien est déjà un bien volé,
 C'est correct si on vous le reprend. »
 Sur ce, le corbeau ratatiné, mécontent,
 Jure pour longtemps
 Que la prochaine fois,
 Il fera plus chaud qu'aujourd'hui si on le reprend.

Quoi de neuf à l'Echo du Gibloux d'Avry-devant-Pont

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Nous sommes de retour après 2 ans d'absence ! Quel bonheur ! Un grand merci pour votre soutien durant ces dernières années et au plaisir de vous faire vibrer encore longtemps !

Qu'est-ce qui a changé ?

Quelques têtes au sein de notre comité...

Présidence : Marc Fragnière (marcfragniere@bluemail.ch)

Vice-présidence : Valentine Grivel

Finances : François Morard

Manifestions / équipement : Michaël Fragnière

Secrétariat : Adeline Rapin



Nos nouvelles bouilles

Quelques nouvelles bouilles ont intégré récemment les rangs de notre société ! Nous souhaitons la bienvenue à

Inès Morard, Adrien Fragnière et Noé Sauteur !

Envie de nous rejoindre ?

Si l'envie vous en dit, c'est toujours avec un grand plaisir que nous accueillons de nouveaux collègues de musique, petits ou grands, pour partager de bons moments. Alors si les pistons ou les baguettes démangent, n'hésitez pas à contacter Marc (e-mail ci-dessus).

Audition des cadets, venez !

Le jeudi 23 juin 2022, à 19h00, nos jeunes musiciens auront leur traditionnelle audition. Celle-ci sera suivie d'une aubade de l'Echo du Gibloux ainsi que d'une grillade (CHF 3.- la saucisse). C'est avec plaisir que nous vous ouvrons les portes de la salle de répétitions de la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont. Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire au 079 636 13 84 jusqu'au 17.06.2022.

Notre vente de grillades

Nous vous rappelons notre **vente de box de grillades** (information reçue via les tous-ménages) au prix de CHF 60.- /pce, accompagné d'une trilogie de vin (blanc – rosé – rouge) au prix de CHF 60.-/pce également.

Pour de plus amples informations : 079 636 13 84.

Merci de votre soutien !

Les musiciennes et musiciens de l'Echo du Gibloux




La société de musique l'Echo du Gibloux d'Avry-devant-Pont vous propose des box de grillades au prix de **CHF 60.-/pce** avec un mélange de viande, 100% Suisse, d'environ **1.450 kg** (conditionné sous-vide avec possibilité de congélation – détail au verso).

Et pour accompagner ceci, qu'est-ce que l'on vous sert ?

Pourquoi pas **la promesse de trois bons vins** – Johannisberg (médaillon d'or), Rosé (médaillon d'argent), Pinot noir (médaillon d'or) – de la Cave des Promesses au prix de **CHF 60.-** le coffret.

Ça vous tente ? N'attendez pas et contactez votre vendeur en indiquant vos coordonnées, le nombre de box / coffrets et la date de livraison souhaitée. Les livraisons se feront :

- le samedi 21 mai 2022 (à commander jusqu'au 13.05.2022)
- le samedi 2 juillet 2022 (à commander jusqu'au 24.06.2022)

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Lundi 14h00 – 17h00

Tél. 026 915 14 94

Mercredi 9h00 – 11h30

Fax 026 915 28 58

Jeudi 15h00 – 19h00

commune@pont-en-ogoz.ch<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire toute l'année **dès le 1^{er} mai 2022** :

Lundi		fermé
Mercredi		18h00 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00	14h00 – 17h00

Boulangerie-pâtisserie Antoine – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h15 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures Lundi fermé*d'ouverture* : Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00*Samedi* 7h00 – 13h00*Dimanche* 8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de garde :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)